

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Avril 2021



*Rédaction : Maurice Jansen, Directeur ff  
avec la collaboration de l'équipe du Relais Enfants-  
Parents*

*Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Maisons de Justice*

## Table des matières

1. ÉDITORIAL.....	4
2. LES OBJECTIFS DU RELAIS ENFANTS-PARENTS .....	5
3. LES MOYENS D’ACTION .....	6
3.1. Nos principaux outils pour mener à bien notre mission .....	6
3.1.1. Les entretiens individuels et familiaux .....	6
3.1.2. Les visites collectives et les visites-fêtes dans un espace-enfant dénommé le « tri-lieux »..	7
3.1.3. Les groupes de parole .....	8
3.1.4. Les réunions avec les institutions .....	8
3.1.5. La préparation à la première entrée en prison .....	9
3.2. Le service des volontaires Projet Itinérances en partenariat avec la Croix Rouge de Belgique ...	9
4. PRÉSENCE DANS LES PRISONS PAR ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE.....	11
4.1. Arrondissement judiciaire de Bruxelles.....	11
4.1.1. Prison de Berkendael.....	11
4.1.2. Statistiques pour Berkendael .....	17
4.1.3. Prison de Forest.....	17
4.1.4. Statistiques pour Forest.....	23
4.1.5. Prison de Saint-Gilles .....	23
4.1.6. Statistiques pour Saint-Gilles .....	29
4.1.7. Statistiques pour l’arrondissement judiciaire de Bruxelles .....	29
4.2. Arrondissement judiciaire du Hainaut.....	29
4.2.1 Prison de Jamioulx.....	29
4.2.2.Statistiques pour Jamioulx.....	35
4.2.3. Prison de Mons.....	35
4.2.4. Statistiques pour Mons section homme et femme .....	39
4.2.5. Statistiques pour l’arrondissement judiciaire du Hainaut .....	39
4.3. Arrondissement judiciaire du Brabant Wallon.....	39
4.3.1. Prison d’Ittre .....	39
4.3.2. Statistiques pour Ittre et l’arrondissement judiciaire du Brabant-Wallon .....	44
4.4. Arrondissement judiciaire de Liège.....	44
4.4.1. Prison de Lantin.....	44
4.4.2. Statistiques pour Lantin section homme et femme et l’arrondissement de Liège .....	50
4.5. Arrondissement judiciaire de Namur .....	50
4.5.1. Prison d’Andenne .....	50
4.5.2. Statistiques pour Andenne.....	55

4.5.3. Prison de Namur.....	55
4.5.4. Statistiques pour Namur.....	59
4.5.5. Statistiques pour l'arrondissement de Namur.....	59
5. STATISTIQUES D'ACTIVITÉS DU RELAIS POUR L'ANNEE 2020.....	60
6. MANDATS SAJ-SPJ-TJ.....	61
6.1. La collaboration avec les « Services Jeunesse ».....	61
6.1.1. Contexte.....	61
6.1.2. Implications dans notre travail.....	61
6.1.3. Au niveau du Financement.....	61
6.2. La collaboration avec le service d'Aide aux détenus.....	61
7. SUPERVISION DU PERSONNEL ET EVALUATION DES ACTIONS.....	62
7.1. Supervision du personnel.....	62
7.1.1. Réunions et Supervisions cliniques.....	62
7.1.2. Réunions de fonds et institutionnelles.....	63
8. COLLABORATION AVEC DES VOLONTAIRES FORMES PAR LE RELAIS.....	64
9. ENCODAGE ET FINANCEMENT DES DOSSIERS AUPRES DES MAISONS DE JUSTICE.....	64
10. L'EQUIPE RELAIS ENFANTS PARENTS EN 2019.....	65
11. REMERCIEMENTS.....	66
12. CONCLUSION.....	66

## 1. ÉDITORIAL

Dans les années 90, une étude avait estimé qu'un enfant sur trois dont le parent était incarcéré était destiné à aller en prison : nous avons voulu de casser définitivement ce déterminisme inacceptable.

Depuis maintenant plus de 25 ans, le Relais Enfants-Parents crée et de développe le lien fondamental entre l'enfant et son ou ses parents incarcérés. Au fil des années, le rôle capital et indispensable de notre association pour maintenir ce lien est reconnu et apprécié par tous les acteurs de terrain.

Le Relais Enfants-Parents, service agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, est un « Service-Lien ». Ce lien « enfant – parent incarcéré » est soutenu par le dispositif des entretiens individuels, d'aide et des visites des enfants avec leur parent incarcéré, sous le regard soutenant du psychologue.

Alors qu'en 2019 notre association consolidait ses activités afin de répondre aux nombreuses demandes des parents détenus, des familles et de nos partenaires, l'année 2020 fut un nouveau défi, dans le cadre de la pandémie.

Bien que les visites étaient devenues interdites dès le 18 mars, nos psychologues et toute l'équipe de soutien ont tout mis en œuvre pour répondre à la demande de **907 parents détenus et 1786 enfants** dans les 11 prisons dont nous avons la charge.

Ainsi, dès le mois d'avril 2020 nous organisons des **échanges de photos** entre parents et enfants, des **vidéoconférences** étaient mis en place en mai 2020, des **locaux furent adaptés** pour les entretiens dans le respect des distances sociales, la mise en place de la règle des « **bulles** » permit de réunir certains membres de familles. Ceci fut possible évidemment avec la collaboration professionnelle des directions de prisons.

Chacun sait que l'impact des mesures fut accru dans le milieu carcéral. Je tiens à féliciter notre équipe qui a traversé avec courage toutes ces épreuves pour assumer ce qui est plus qu'un métier, une mission.

Les moyens financiers alloués par la Fédération Wallonie-Bruxelles nous ont permis d'assumer nos missions de base et l'allocation **d'aides exceptionnelles** dans le cadre de la crise pandémique fut la bienvenue. Merci aux autorités d'avoir pris la mesure des besoins : la continuité du service, dans un contexte exceptionnel, fut ainsi assurée tant que faire se peut.

Je rappelle que nous sommes reconnus par les tribunaux de la jeunesse, par les services de la protection de la jeunesse, ainsi que par de nombreux intervenants extérieurs à la prison.

Le Relais Enfants-Parents remercie les autorités pour leur soutien. L'association a pu également bénéficier d'une aide structurelle de VIVA FOR LIFE depuis plusieurs années.

Le défi de demain est le retour à des contacts vrais, constructifs, valorisants, structurants pour ces jeunes et leurs parents. Il y va de ces vies traumatisées par l'incarcération et de l'équilibre bienveillant de notre société.

Au nom de l'association et de son équipe composée de quelques quinze personnes, je vous souhaite une bonne lecture du présent rapport d'activités.

**Arnaud Jansen, président.**

## 2. LES OBJECTIFS DU RELAIS ENFANTS-PARENTS

L'action de l'Association a pour objectif de conserver à la personne détenue des liens familiaux avec ses enfants. Les principales missions du Relais Enfants-Parents visent à :

- Soutenir et accompagner le parent détenu, l'enfant et son entourage (famille, institutions, maisons d'accueil...), pour éviter autant que possible les nuisances de la détention.
- Collaborer avec le système pénitentiaire et sensibiliser celui-ci à la dimension psychologique de la relation de l'enfant et de son parent détenu.
- Informer le public et les travailleurs médico-sociaux quant au vécu des enfants séparés de leur(s) parent(s) du fait de l'incarcération.
- Participer aux travaux de recherche effectués dans le domaine, tant au niveau national qu'international.

Dans le contexte des instructions relatives aux relations affectives en détention, nous nous efforçons

- de répondre au souhait du " Rapport au Roi " précédant l'arrêté royal du 21 mai 1965. «Ils s'inspirent plutôt de ce qui rapproche de l'existence libre que de ce qui en éloigne et tendent à sauvegarder ou à susciter le sens de la dignité et des responsabilités humaines ».
- De permettre à la personne détenue de retrouver, à l'occasion de la visite avec les enfants, une interaction émotionnelle « normale » où la tendresse, l'autorité, la transmission des valeurs familiales profondes peuvent reprendre leur place et leur sens.

Durant la détention du père ou de la mère, le Relais Enfants-Parents (REP) permet en outre un meilleur développement psychoaffectif de l'enfant, en limitant, d'une part, le dommage causé par l'incarcération de son parent et, d'autre part, les souffrances de l'enfant pendant et après la période d'incarcération.

Lorsqu'on donne aux parents la possibilité de poursuivre leurs relations avec leurs enfants, on favorise une meilleure resocialisation lors de leur libération. Au-delà du travail sur soi que le détenu aura pu réaliser lors de sa détention, des relations enfants-parents soutenues peuvent en effet aider le parent détenu à (re)prendre conscience et à garder éveillé le sens des responsabilités affectives et éducatives qu'il a vis-à-vis de son enfant, pendant et surtout après l'incarcération. Nous espérons ainsi réduire de manière significative le risque de récidive.

Notons que les missions du Relais s'inscrivent dans une perspective psychopédagogique dirigée vers le détenu et l'enfant. Aussi ne peuvent-elles en aucun cas s'apparenter aux missions socio-éducatives ou caritatives. D'autre part, la spécificité de l'accompagnement entre l'enfant et son parent incarcéré se fait à partir d'une démarche volontaire des détenus, et d'une façon non intrusive. Dans cet esprit, l'action impose la libre adhésion et le respect strict de l'anonymat des échanges en entretien.

La libre adhésion concerne l'ensemble des parties, à savoir le parent détenu, mais également l'autre parent (ou l'adulte responsable de l'enfant à l'extérieur de la prison) et l'enfant lui-même. C'est cette confiance instaurée et continuellement entretenue qui permet aux intervenants d'animer des groupes de parole avec les parents détenus autour de la problématique de la parentalité en détention.

L'anonymat de la prestation doit s'entendre comme le renoncement à toute mission d'expertise qui pourrait influencer une décision judiciaire ou administrative. Tout contact avec les instances judiciaires est élaboré dans l'intérêt des enfants et en toute transparence vis-à-vis des parties concernées.

### **3. LES MOYENS D'ACTION**

#### **3.1. Nos principaux outils pour mener à bien notre mission**

Ces outils sont mis en place afin d'accompagner l'enfant dans sa relation avec son parent incarcéré.

Si le parent peut voir son enfant lors de visites prévues par l'établissement pénitentiaire, les conditions de ces rencontres ne sont pas toujours adaptées ou optimales au maintien du lien enfant(s)-parent lors de simples visites à table ou encore lors de conflits. C'est pourquoi le Relais Enfants-Parents vise à améliorer le lien à la parentalité. Le but affiché est de permettre au parent détenu de voir seul son ou ses enfant(s) dans l'optique d'une rencontre qualitative optimale. Le R.E.P. préconise en effet des rencontres où l'enfant se retrouve seul avec son parent. En présence de l'autre parent ou d'un autre adulte, le détenu, partagé entre ses visiteurs, n'a pas la possibilité de donner à l'enfant toute l'attention dont il a besoin. Dès lors, un tête à tête va permettre une relation individualisée et privilégiée entre le parent et son ou ses enfant(s).

Il est important que l'enfant soit accueilli dans un environnement adapté à son âge. Notre projet vise fondamentalement à faire d'un espace (froid, anonyme, interchangeable, fonctionnel ...) un lieu de lien et de rencontre offrant des investissements psychologiques variés. Les visites collectives ont lieu dans la salle de visite, en général, exclusivement réservée aux relations parents détenus et leur(s) enfant(s) les mercredis après-midi.

Ces visites prennent différentes formes ; 1) Les entretiens individuels et familiaux : L'entretien préliminaire, l'entretien de suivi ou individuel et l'entretien avec l'enfant et le parent-détenu ; 2) Les visites collectives et les visites festives ; 3) Les groupes de soutien aux festivités ou groupes de paroles ; 4) Les réunions avec les institutions ; 5) La préparation à la première entrée en prison pour les enfants

##### **3.1.1. Les entretiens individuels et familiaux**

- **Les entretiens préliminaires**

Dès qu'une demande écrite a été introduite dans notre boîte à messages, nous fixons un rendez-vous pour un premier entretien individuel : il nous permet de prendre connaissance de la demande, de l'explicitier, de repérer d'autres demandes implicites ; mais aussi de connaître l'histoire familiale, de vérifier l'adéquation entre la demande du détenu et les objectifs de notre institution. À la fin de cet entretien préliminaire, nous réorientons le parent vers les outils qui sont à sa disposition au sein de l'établissement pénitentiaire si nous estimons que la demande ne concerne pas nos services. Sinon, une fois l'autorisation obtenue des autorités légales (protection-référent de l'enfant), nous proposons au parent nos différents outils et vérifions avec lui ce qui convient le mieux : espace enfants dont visites encadrées, et/ou suivi individuel et/ou visites encadrées lui seront proposées. Tout au long de l'évolution de la relation, des entretiens individuels peuvent être proposés afin de mettre au point ou de rappeler les règles, le cadre, dans le but de soutenir le parent et de prévenir tout risque de mettre à mal la relation parent-enfant(s). Ces entretiens servent parfois à résoudre des difficultés d'organisation d'une visite, tant d'un point de vue psychologique (angoisse, peur, appréhension, refus de l'enfant) que matériel (accouchement, sortie en famille, maladie, impossibilité pour un bénévole navetteur ...).

- **Les entretiens individuels avec le parent détenu**

Nous sommes confrontés à des situations de fragilités psychologiques chez le parent détenu. Un suivi pour soutenir la parentalité dans le cadre de l'aide au lien du détenu, nous semble indispensable pour rétablir ou établir ce lien. Ces entretiens auront pour but de remobiliser le parent détenu pour assumer sa position parentale en s'assurant au préalable que son état psychique le permet. Nous rencontrons le parent détenu pour s'assurer que son rapport à la réalité est possible pour pouvoir soutenir le lien à l'enfant sans danger. Nous n'acceptons pas de mettre en contact l'enfant avec son parent détenu si ce dernier se trouve dans un état délirant, veut utiliser l'enfant ou est en décompensation. Un suivi individuel dans ce type de situation est indispensable comme préalable avant de mettre en place une rencontre entre parent et enfant. Aussi chaque détenu qui en fait la demande est reçu en entretien individuel au minimum une fois avant la mise en place d'une première visite avec son ou ses enfants.) La fréquence des suivis ultérieurs dépend de la nature de la situation.

- **Les entretiens "encadré" avec le(s) enfant(s) et son parent détenu**

Il est fréquent que nos intervenants soient amenés à rencontrer l'enfant et son parent non détenu ou son tuteur légal pour relayer la demande du parent incarcéré vis-à-vis de l'enfant et son entourage. Lors de ces entretiens, nous faisons connaissance avec l'enfant, nous lui proposons de jouer à raconter et déposer son vécu. Nous préparons psychologiquement l'enfant au cadre de la prison et à ses particularités, aux changements psychologiques et physiques de son parent en prison, à l'attente de part et d'autre... Cet entretien est fait par la personne qui va accompagner l'enfant lors de la visite en prison. C'est aussi l'occasion de rassurer l'autre parent qui va nous confier son enfant lors des futures visites. Ce prérequis est indispensable au bon déroulement de la suite. Cet outil est proposé dans des situations où la visite de l'enfant ne peut pas se dérouler dans le cadre des visites collectives ; souvent, à la demande d'instances judiciaires, lors de situations où le parent nécessite une attention particulière : violence, faits de mœurs, passage à l'acte, etc.

Légalement nous sommes tenus de veiller sur l'enfant et sur le parent détenu de son potentiel transgressif. Ce sont les entretiens que l'on appelle « parler » parce qu'ils se déroulent sur rendez-vous dans les parloirs avocat au sein de la prison.

Nous sommes amenés à soutenir ce travail dans le cadre de mandats ordonnés par les juges de la jeunesse. Ce type de travail demande un investissement considérable en termes de temps et de préparation. Les demandes de ce type sont en constante croissance.

### **3.1.2. Les visites collectives et les visites-fêtes dans un espace-enfant dénommé le « tri-lieux »**

Lors des visites collectives, deux intervenants du R.E.P. sont présents dans la salle prévue pour recevoir les enfants et leurs parents. Le rôle des intervenants n'est nullement interventionniste mais vise à veiller au bon déroulement de la visite entre les parents et son/ses enfant(s) afin de maintenir et/ou renforcer le lien.

En général il y a deux intervenants qui ont la possibilité de situer les besoins de l'enfant et du parent pour que le lien se développe ou ce maintien dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit de relever par l'observation les peurs, les défenses, les projections et les éventuelles souffrances afin d'y remédier, et d'apporter le soutien adéquat.

- **Les fêtes**

Les visites fêtes sont organisées en lieu et place des visites collectives standards et sont dédoublées en fonction du nombre d'inscrits. Lors de ces festivités, un goûter et des boissons seront prévus tant pour les

parents détenus que pour les enfants. Les achats en nourriture, boissons et décorations seront à charge de la Caisse d'Entraide Détenus de l'établissement en général. Certains parents détenus confectionnent aussi pour l'occasion des pralines ou des gâteaux pour les autres (à Lantin pour exemple). Lors des visites festives en général un parent proche de l'extérieur peut participer à la journée avec l'enfant et le parent détenu. Ces fêtes varient d'une prison à l'autre mais globalement nous fêtons Carnaval (ou les enfants se déguisent pour l'occasion et font du bricolage de masque avec leur parent. La fête des pères ou mères détenu(e)s, la fête de printemps ou de Pâques. À cette occasion une chasse aux œufs est organisée et les enfants rentrent chez eux avec des confiseries. La fête de la rentrée pour marquer la fin des vacances et le retour à l'école. Lors de la fête de la Saint-Nicolas, le parent peut offrir un jouet à son enfant. Restant ainsi dans la symbolique du parent « donneur ». Nous avons aussi des bénévoles qui jouent le rôle du grand Saint, les enfants reçoivent également des confiseries.

Nous fêtons également les anniversaires des enfants, le parent détenu peut dès lors choisir sur notre catalogue un présent pour son enfant. Celui-ci ne peut dépasser le montant de 25 euros et est payé soit par la direction qui gère l'argent du détenu, soit est à charge du Relais quand celui-ci n'a pas les moyens.

### 3.1.3. Les groupes de parole

Les groupes de soutien aux festivités ou groupe de parole entre détenus et le Relais ont pour objectif la préparation des fêtes ou la confection d'un bricolage pour ler(s) enfant(s). C'est avant tout un lieu de rencontre, d'échange d'idées et autour de l'organisation à la préparation des fêtes et de parole entre parents détenus.

C'est également un lieu où les parents détenus pourront collectivement aborder les difficultés et les inquiétudes auxquelles ils sont confrontés de manière à partager leurs expériences vécues.

### 3.1.4. Les réunions avec les institutions

- **Les réunions avec les institutions responsables**

Ce sont des entretiens qui constituent le socle du réseau institutionnel avec lequel nous collaborons régulièrement :

**Les intervenants au sein de la prison** - Ce sont les psychiatres, les médecins, les psychologues, les assistants sociaux et les autres intervenants. Nous menons conjointement des entretiens pour des situations particulières, pour collaborer, différencier nos rôles, et surtout coordonner, pour mettre toutes les chances du côté de la parentalité ...

**Les intervenants extérieurs** - Ils sont impliqués directement dans les prises de décisions. Ces sont les juges, les avocats, les Services d'Aide à la Jeunesse, les Services de Protections de la Jeunesse, etc. Des entretiens réguliers avec les instances sont indispensables pour vérifier les autorisations éventuelles, comprendre les dossiers... et surtout garder la loi comme « tiers » dans ces situations souvent difficiles.

**Les institutions responsables de l'enfant** - Ce sont les services de placement A.M.O., crèches, centres de guidance, homes, etc. Ce sont nos interlocuteurs directs quand il s'agit de situations qui nécessitent un encadrement pour l'enfant. Nous les sollicitons pour mener des entretiens conjointement afin d'optimiser la relation enfant(s)-parent détenu et prendre des décisions averties.

### **3.1.5. La préparation à la première entrée en prison**

Avant qu'il ne vienne en prison pour la première fois pour voir son papa ou sa maman, nous nous rendons sur le lieu de vie de l'enfant afin de répondre aux nombreuses questions qu'il se pose. Nous essayerons de surmonter ensemble les nombreuses et légitimes peurs, inquiétudes et interrogations des enfants. Ce projet a pu être financé jusqu'à ce jour grâce à l'appui de Viva For Life

### **3.2. Le service des volontaires Projet Itinérances en partenariat avec la Croix Rouge de Belgique**

Le service des volontaires-accompagnateurs du projet «Itinérances » sont coordonnés par le département Action sociale de la Croix Rouge de Belgique. Afin d'optimiser et de garantir les visites parents détenus et le ou les enfants, le REP et la Croix-Rouge ont mis en place une collaboration de navetteurs volontaires. Ceux-ci viennent chercher l'enfant à son domicile ou à son lieu de résidence et l'amène en visite auprès de son parent, afin qu'aucune circonstance extérieure (manque de temps, conflit entre les parents, enfants placés..) n'entrave le maintien du lien. Nous participons activement à la formation et aux interventions des bénévoles de ce réseau. Ce service est mis à disposition des familles et est entièrement gratuit.

Les enfants de détenus sont éparpillés sur le territoire de la Belgique et le lieu de détention d'un parent détenu n'est pas prioritairement choisi en fonction du domicile de sa famille.

Les raisons qui peuvent empêcher les enfants de se rendre à la prison peuvent être multiples : la longueur des trajets, l'absence d'un véhicule dans la famille, des difficultés par rapport aux transports en commun/éloignement, des difficultés financières, le refus de la part de la famille d'effectuer les trajets, les parents en conflit, les institutions ou le tuteur n'ayant pas les moyens matériels, des difficultés de conciliation entre la vie quotidienne (travail de l'autre parent, école, institution ...) et les horaires des prisons.

Pour pallier à ces difficultés, le « Relais Enfants-Parents » propose, en partenariat avec la Croix Rouge, un service de navettes d'enfants jusqu'à la prison, qui sont prises en charge par des personnes volontaires du réseau Itinérances.

Les volontaires accompagnateurs de la Croix Rouge qui assurent des navettes ont des responsabilités importantes. En effet, tant l'avant que l'après-visite collective sont des moments émotionnellement forts pour l'enfant. Les volontaires accompagnent des enfants – sans ressource de proximité - pour leur permettre de rencontrer régulièrement leur parent détenu dans les espaces de visites enfants-parents encadrés par les services du REP.

Ces demandes concernent des enfants qui vivent le plus souvent une situation particulièrement difficile (familles déstructurées, monoparentales, milieu précarisé, parcours en institution ...) et qui pour la grande majorité ne rencontreraient à aucun moment leur parent détenu sans ce service.

Le projet « itinérances » est le seul opérateur qui de manière communautaire, structurée, professionnelle répond à ce besoin. Plus de 25 % des enfants qui participent aux visites enfants-parents détenus sont accompagnés par des volontaires et cela vers tous les établissements pénitentiaires et de défense sociale de Bruxelles et de Wallonie.

Le volume d'activité a considérablement évolué depuis la mise en route de l'activité. Cela montre l'importance des besoins et la pertinence d'y répondre alors qu'ils continuent à s'accroître. En 2019, le réseau Itinérance a

permis 1348 visites concrétisées dans les établissements pénitentiaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont permis à 312 enfants de passer régulièrement du temps avec leur parent. Près de 300 volontaires, formés et encadrés, ont concrétisé cette action par un accompagnement régulier d'un ou de plusieurs enfants.

Régulièrement le REP ou d'autres SAD participe aux formations organisées par la Croix-Rouge de manière à améliorer la qualité des interventions, principalement lorsque les volontaires sont confrontés à des situations délicates.

### **Les activités de la Croix-Rouge Itinérantes en quelques chiffres durant l'année 2020**

	Brabant-Wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Namur	Total
Enfants bénéficiaires	10	61	74	50	17	<b>212</b>
Visites accompagnées	28	88	119	143	62	<b>440</b>
Volontaires actifs	13	27	75	45	17	<b>177</b>
Missions menées	37	150	216	253	87	<b>743</b>

## 4. PRÉSENCE DANS LES PRISONS PAR ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE

### 4.1. Arrondissement judiciaire de Bruxelles

#### 4.1.1. Prison de Berkendael

##### Descriptif :

Prison de femmes (section femme de la prison de Forest)

Maison d'arrêt et de peine

Présences de mères avec enfants en bas âge (de 0 à 3 ans)

Intervenants psychologues : Pauline Anne de Molina (janvier)  
Yolima Blanco Morales (janvier)  
Andrea Manca (février-avril)  
Myriam Lahboubi (avril-décembre)  
Coralie Germeau (juin-décembre)

Stagiaires : Ombeline Silvestre (janvier)  
Illiana Dubois (septembre-décembre)

##### a. Cadre et contexte

La salle de visite de la prison de Berkendael est composée d'une quinzaine de tables qui couvrent la quasi-totalité de la superficie des lieux. Au vu de cette configuration, l'espace tri-lieux ne peut pas être déployé systématiquement puisque cela nécessite de déplacer plusieurs tables pour disposer d'une place suffisante pour les tapis.... Le tri-lieux est donc installé de manière ponctuelle, lorsque des enfants en bas âge participent à la visite ou qu'une situation s'y prête spécifiquement. La salle de visite ne dispose pas de toilettes mais les agents nous laissent accompagner les enfants en cas de nécessité (il est donc préférable d'être deux intervenants). La prison met à disposition une grande armoire, à l'intérieur de la salle, fermée à clé dont seuls les intervenants du Relais sont détenteurs. Une table à langer et des langes sont également à disposition des familles. Aucun agent n'est présent à l'intérieur de la salle lors de la visite. Un téléphone est laissé dans la salle afin que les intervenants du Relais puissent signaler un incident, une fin de visite...

Afin de se conformer aux mesures sanitaires, la salle de visite a été réaménagée : les tables sont accolées deux à deux et séparées par un plexiglas (au total 6 doubles tables). Du gel hydroalcoolique est mis à disposition. Chaque famille choisit sa double table qu'elle nettoie en fin de visite, nous retirons le plexiglas que nous remettons en place en fin de visite. L'armoire à jeux a été déplacée dans le couloir menant au cellulaire : les enfants doivent choisir plusieurs jeux en début de séance. Dans ce même couloir, il y a une toilette à laquelle nous pouvons avoir accès.

La prison de Berkendael dispose d'une (très) petite salle d'attente qui sert également de lieu d'accueil pour toutes les personnes qui se rendent dans l'établissement (agents, travailleurs sociaux, visiteurs...). Même si elle permet aux enfants et à leurs accompagnateurs d'être à l'abri, l'espace est trop petit que pour être agréable et convivial. Heureusement, les enfants y restent maximum 15-20 minutes puisque les inscriptions peuvent avoir lieu jusqu'à un quart d'heure avant le début de la visite (jusqu'à 15h). Les restrictions sanitaires imposent un nombre maximal de 4 personnes dans la salle d'attente.

Le trajet qui mène à la salle de visite est court et aisé. Après avoir attendu dans le sas d'entrée, les enfants accèdent à une plus grande pièce où ils peuvent acheter des boissons et des snacks dans des distributeurs. C'est là qu'ils attendent que la salle de visite se libère et qu'on les invite à y entrer.

Les entretiens individuels peuvent se dérouler dans les parloirs avocat, avec ou sans carreau, dans le couloir ou encore dans le cellulaire (salles de cours ou couloir). Il y a 4 parloirs à carreaux et deux sans carreaux (anciennement 4, fusionnés deux à deux afin d'être plus spacieux). Les intervenants peuvent y recevoir des détenues de 8 à 20h sans interruption, ou presque. Le temps d'attente avant de recevoir une détenue dans les parloirs est très court et n'est qu'occasionnellement perturbé au moment des changements de shift ou lorsqu'il y a un mouvement au sein de l'établissement (préau, visite...). Par facilité et depuis les mesures sanitaires restrictives, nous avons pris le pas d'aller dans le cellulaire et de nous installer dans une des salles de cours non utilisées. Quand elles le sont, nous pouvons toujours rencontrer les détenues, soit dans leur cellule soit sur un banc du couloir. L'accès au cellulaire permet également de mener les entretiens avec les mamans et leurs bébés dans les cellules afin de ne pas les obliger à confier leur bébé à une baby-sitter pour se rendre aux parloirs. Un tableau Excel partagé par l'ensemble des intervenants externes permet de réserver les salles de cours pour une demi-journée, et ce au plus tôt un mois à l'avance.

Les visites encadrées ont lieu, à l'appréciation des intervenants et en fonction de la disponibilité des locaux, soit dans la salle de visite collective soit dans le studio VHS. Ce studio accueille les visites familiales et conjugales (les Visites hors Surveillance) et est également accessible au Relais Enfants-Parents pour l'organisation des visites individuelles encadrées. Cet espace dispose d'une kitchenette, d'une table et de plusieurs chaises, d'une salle de bain et d'un lit. Un accès à l'extérieur est également possible. Des jeux pour enfants sont d'ailleurs installés dans ce jardin/préau.

Par contre le studio VHS a été fermé durant les confinements, les visites individuelles ne pouvant donc pas s'y dérouler. Nous pouvions donc utiliser la salle de réunion.

L'établissement pénitentiaire met à disposition de tous les services externes de la communauté française un bureau avec un ordinateur (accès à SIDIS) et un téléphone. Il n'est pas autorisé de faire les entretiens individuels dans ce lieu puisqu'il est situé à l'extérieur du cellulaire. Cela explique la très faible fréquence à laquelle les intervenants demandent d'y accéder.

Au-delà de ces différents espaces, le Relais Enfants-Parents a également la possibilité d'accéder à une grande salle de réunion. C'est le cas lors de rencontres avec le SAJ ou le SPJ par exemple. Mais au vu de la période et du manque de locaux, cette salle de réunion a donc été privilégiée pour les visites encadrées.

Le contexte de la prison de Berkendael et surtout la très bonne collaboration avec la direction et le personnel de la prison favorisent le travail des intervenants du Relais et permet la réalisation de nouveaux projets.

## b. Entretiens

Comme expliqué plus haut, les entretiens individuels menés par les psychologues du Relais Enfants-Parents ont lieu dans les parloirs, les salles de cours, les couloirs ou les cellules. La plupart du temps, les entretiens se font à la demande de la personne détenue qui nous contacte via un billet de rapport ou par téléphone. La demande de suivi peut également parvenir aux psychologues du Relais via les intervenants du SPS, les services externes et l'entourage des enfants.

La particularité de la prison de Berkendael est que le nom des nouvelles entrantes qui ont des enfants est systématiquement transmis aux intervenants du Relais Enfants-Parents. Cela permet de rencontrer la personne détenue dès son arrivée au sein de l'établissement afin de lui expliquer les missions du Relais Enfants-Parents et lui donner la possibilité de nous contacter si elle en a besoin.

Suite à la crise sanitaire, les entrantes étant en quarantaine nous ne pouvions pas les rencontrer et nous leur laissions un feuillet d'information. Cette manière de leur communiquer notre présence et de les informer de nos services nous semble par ailleurs moins intrusive.

Les entretiens avec les mères incarcérées dont le bébé vit avec elle ont lieu dans la cellule de la mère lorsque le bébé est présent (lorsqu'il n'est pas dans la famille à l'extérieur ou à la crèche par exemple). Cela permet aux intervenants d'observer la qualité du lien qui unit la mère à son enfant mais aussi de l'accompagner dans ses questions plus pratiques. Cette modalité d'entretien permet à la mère de rester avec son enfant tandis qu'elle aurait dû faire appel à une baby-sitter si l'entretien avait eu lieu en parloir.

### c. Visites collectives/encadrées/fêtes

Les visites collectives ont lieu 2 fois par mois, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis, de 15h15 à 16h45. La spécificité des visites collectives à Berkendael est qu'aucun enregistrement préalable n'est nécessaire. Cela implique que tous les enfants peuvent participer à la visite encadrée par le Relais s'ils se présentent avant 15h le jour même de la visite. Il n'est donc pas rare que des enfants qui ne sont pas suivis par le Relais profitent de cette visite.

En ce qui concerne les visites encadrées, elles ont lieu durant 1 heure une fois par mois pour les familles pour lesquelles c'est nécessaire. Cela peut être parce que la rupture de lien a été compliquée, qu'un soutien spécifique est nécessaire ou que ce sont les modalités prévues par une autorité mandante. Comme expliqué plus haut, à Berkendael, les intervenants du Relais ont la possibilité d'organiser cette visite dans la salle des visites à table, dans le studio VHS ou encore dans la salle de réunion. Ce choix va dépendre de la disponibilité des salles mais aussi des besoins et de la taille de la famille. Une grande fratrie aura besoin d'espace tandis qu'un seul enfant pourra se sentir plus contenu dans le studio.

Durant l'année 2020, une seule visite « fêtes » a pu avoir lieu, celle de carnaval, fête durant laquelle quatre intervenants du Kot-et-clown ont pu proposer une animation. Par la suite, les différentes mesures sanitaires ont limité le nombre de visiteurs et ont entraîné l'annulation des visites de manière générale.

Afin de remplacer la visite fête de fin d'année, nous avons proposé aux mamans une séance photo. Dans un décor aux couleurs de Noël, nous leur avons proposé de poser avec un message à l'attention de leur(s) enfant(s). Chacune a reçu 4 exemplaires d'une ou plusieurs photos d'elle, à envoyer à leur(s) enfant(s). Une dizaine de mamans détenues ont participé.

### d. Les projets mis en place en 2020

#### 1. Viva For Life

Cette année encore, le Relais a bénéficié de l'aide précieuse de Viva For Life. Celle-ci a réellement amélioré les conditions de travail des intervenants du Relais Enfants-Parents.

Tout d'abord, l'équivalent d'un temps plein a été réparti entre les intervenants du Relais afin de pouvoir rencontrer systématiquement les enfants au début de la prise en charge. Cette rencontre permet de créer un

premier contact avec l'enfant et de lui offrir l'opportunité d'exprimer son vécu face à l'incarcération de son parent. Cette rencontre nous permet d'accueillir les difficultés, craintes et envies que l'enfant exprime. Lors de cette rencontre, il nous semble aussi important de pouvoir questionner l'enfant sur la mise en place de contact avec son parent ainsi que la manière dont il se l'imagine. Cette rencontre permet aussi d'expliquer à l'enfant comment se passent les visites et de pouvoir le préparer afin qu'il vive au mieux ce moment. Cela a par exemple été le cas d'une petite fille de 8 ans qui allait rencontrer sa maman, détenue à la prison de Berkendael. Elle était très angoissée par l'environnement et l'inconnu qu'il représentait. Elle avait en effet besoin de visualiser les différents espaces de la prison et de se les représenter. C'est donc à coup de schémas, dessins et de nombre de pas que les intervenants du Relais l'ont aidé à se représenter les lieux et à vivre la rencontre avec sa maman de manière beaucoup plus sereine. Cela n'a été possible que grâce à une visite à domicile préalable.



## 2. Popy, la girafe

Depuis le mois d'octobre 2019, Popy, la petite girafe a fait son entrée au sein de l'établissement pénitentiaire de Berkendael. Elle est née du constat que la prison est un lieu particulièrement hostile qui peut laisser un souvenir traumatique à l'enfant qui s'y rend. Les barreaux, les bruits de portes métalliques, les dispositifs de sécurité, l'attente... Tous ces éléments qui peuvent rendre l'expérience d'une visite particulièrement désagréable. Popy fait donc son apparition dans les prisons pour guider les enfants depuis la salle d'attente jusqu'à la salle de visite en leur offrant une image rassurante à laquelle s'attacher. Les enfants peuvent la suivre grâce aux pancartes qui se trouvent à différents endroits de leur passage ou se laisser guider par les pastilles collées au sol sur lesquelles la tête de Popy apparaît.



Au travers du phylactère qui se trouve à côté d'elle, Popy peut communiquer des messages rassurants et sympathiques aux enfants.



Ainsi, les couloirs paraissent moins lugubres, les portiques de sécurité moins impressionnants et les visites à maman moins anxiogènes.

Les psychologues du Relais Enfants-Parents ont désormais avec eux, et lors de chaque visite, une peluche représentant Popy. L'objectif est que les enfants puissent avoir Popy tour à tour dans les bras afin de faciliter l'entrée en salle de visite. En effet, lorsque c'est la première fois ou parce qu'il n'est pas bien le jour J, l'entrée dans la prison peut être plus compliquée pour un enfant. Popy est donc présent comme objet transitionnel rassurant.

Chaque intervenant présent lors des visites, qu'il soit psychologue ou bénévole au Relais, porte également un badge avec son nom et prénom ainsi que l'image de Popy. L'objectif est que l'enfant, ainsi que les accompagnants de celui-ci puissent les identifier directement afin de ne pas se sentir perdus lors des premières visites.

Enfin, les psychologues du Relais Enfants-Parents réalisent régulièrement avec certains enfants des calendriers afin de visualiser les prochaines visites à leur parent. 500 calendriers ont dès lors été créés à l'effigie de Popy pour les distribuer aux enfants. Ils seront réédités chaque année scolaire.

## 3. Feuillet d'information

Suite au constat de la chute des demandes faites à notre service, nous avons décidé de revoir les canaux de

communication. Ainsi, un nouveau feuillet d'information a été rédigé à l'attention des détenues mais également des services externes. Ce feuillet est communiqué aux entrantes avec enfants par nos soins. Nous pensons cependant qu'il serait nécessaire de retravailler le folder général du Relais-enfants-parents.

#### 4. Séance photo

La séance photo organisée en fin d'année a eu un certain succès. La direction nous a même demandé d'inclure l'ensemble des mamans avec bébé, ce qui était une excellente idée. Ce fut un moment décontracté durant lequel les mamans ont pu jouer de leur apparence (avec aisance ou pas, avec humour ou pas) et transmettre de manière indirecte un message à leurs enfants.

Les photos ont été imprimées à nos frais et déposées aux mamans qui ont pu les envoyer à leurs enfants, leurs familles, amis,...

Le projet pourrait se voir répéter une ou deux fois par an si la direction le permet.

#### e. Collaboration avec les autres services

Les services avec lesquels nous sommes amenés à collaborer sont les services d'aide/de protection de la jeunesse (**SAJ/SPJ/TJ**), les **services/institutions** de placement familial et les familles d'accueil. De manière générale, la collaboration est bonne. Au niveau des communications, l'utilisation du mail est à privilégier car les intervenants ne sont pas facilement joignables.

La collaboration avec les **services externes actifs en prison** (Slaj-V, Médiante, Après,...) est également primordiale : cela permet d'assurer un suivi global et de se partager le travail efficacement. Dans ce cadre, nous avons organisé une rencontre avec le service médiate de Bruxelles. Il s'est avéré que ni eu ni nous n'étions tout à fait au clair sur les méthodes et cadres de travail de l'autre service. Des rencontres de ce type devraient être organisées de manière régulière, en fonctions des besoins et questions des intervenants.

Nous sommes en contact également avec l'intervenante de l'**ONE**, Samantha Poncelet, afin de soutenir au mieux les mamans incarcérées avec leur(s) enfant(s).

Le Relais Enfants-Parents travaille également depuis plusieurs années avec l'ASBL **Hopi'Conte**. Claire Goethals, conteuse, a été engagée par le Relais Enfants-Parents en 2015 afin de raconter des histoires aux bébés de Berkendael, accompagnés de leurs mamans. Ces ateliers ont vu le jour sur base de la constatation suivante : la maman détenue avec son bébé vit une relation bien plus fusionnelle que d'autres mamans. Le livre, l'histoire peut soutenir leur relation mère-enfant, par ses ouvertures au monde, la distanciation vis-à-vis des émotions de chacun. Le livre ou l'histoire est comme un tiers invité dans leur relation qui permet plus facilement à chacun d'avoir un espace personnel. À l'aide des marionnettes, comptines, historiettes et petits livres, ils sont plongés dans le monde du récit pendant 30 à 45 minutes à raison de deux fois par mois. Ces ateliers-contes permettent d'initier la maman à raconter et à lire des livres à son petit, de l'encourager à se plonger et à transmettre son bagage culturel.

Malgré la pandémie, les interventions de Claire Goethals ont pu se poursuivre durant toute l'année, nous en remercions la direction de la prison.

Outre ces services extérieurs, le Relais Enfants-Parents est régulièrement en communication avec la direction de la prison et la coordination des services extérieurs qui nous facilitent l'organisation. Nous sommes parfois contactés par les services sociaux et psychologiques internes, mais rarement. Nous croisons bien évidemment

de nombreux agents pénitentiaires dont certains sont plus collaborants que d'autres.

#### f. Difficultés rencontrées

Tandis que la prison de Berkendael rend le travail des intervenants du Relais plus aisé par la bonne collaboration, certaines difficultés subsistent soit parce qu'elles sont inhérentes au milieu carcéral, soit parce que les moyens matériels ne sont pas disponibles.

La difficulté principale dans le quotidien des travailleurs est l'absence d'un lieu de travail au sein de la prison. En effet, il serait bon de disposer d'un bureau où il serait autant possible de faire les entretiens individuels que d'assurer les démarches administratives en ayant accès à une ligne téléphonique vers l'extérieur et un ordinateur avec accès internet.

La pandémie et les mesures sanitaires ont fortement impacté le travail du Relais-Enfants-Parents puisque des visites ont été annulées ou ont été modulées (avec/sans masque ; avec/sans contact physique...). Par contre, les intervenants du relais ont toujours été autorisés à entrer dans le cellulaire, ce qui a permis de maintenir le lien avec les détenues et leur offrir un espace de parole et de réflexion, voire de création.

#### h. Conclusion et projets futurs

L'année 2020 a été chaotique et déstabilisante pour tous. Elle a entraîné de la frustration de par le fait que nous ne pouvions plus offrir l'ensemble de nos services et elle a nécessité des intervenants créativité et ténacité. En effet, les changements fréquents des règles sanitaires rendaient très incertaines nos interventions. Plusieurs projets, bien que préparés et finalisés n'ont pas pu être réalisés (groupe de parole et activité lors de la visite fête de la rentrée).

Le projet du groupe de paroles au sein de la prison de Berkendael reste d'actualité. L'idée est de donner la possibilité aux mères incarcérées d'avoir un espace pour discuter des questions relatives à leur place en tant que mère, à leurs inquiétudes, à leurs questionnements. Nous pensons pouvoir construire l'agenda de ces rencontres sur base de l'album « de la confiance aux récits » conçu par Isabelle Seret au sein du CAPREV.

Une des conséquences positives de la pandémie et des confinements est l'introduction au sein des établissements pénitentiaires d'ordinateurs pourvus d'un programme permettant d'appeler des personnes à l'extérieur avec une caméra. Ce sont les « visio ». Introduit durant le premier confinement, ce type de visite a été maintenu et permet aux mamans dont les enfants sont à l'étranger par exemple de maintenir une relation plus rapprochée. Lorsque les visites ont à nouveau été interdites, les détenues ont eu droit à deux fois 20 minutes de visio. Lorsque les visites ont lieu, elles ont droit à une visio par semaine de 20 minutes. Il s'agit d'un réel acquit ! Évidemment, le planning des visio est vite rempli. C'est la raison pour laquelle nous avons introduit une demande pour qu'un second ordinateur soit mis à disposition pour ces visites virtuelles. Nous pensons que cela pourrait être utile dans le cadre de rencontres avec des intervenants extérieurs (SAJ, SPJ,...) qui ne se déplaceraient pas jusqu'à l'établissement pénitentiaire ou simplement pour permettre aux mamans d'avoir des visites virtuelles plus longues (nous proposerions 40 minutes). La demande a été acceptée par la direction et nous attendons que le technicien de Berkendael fasse le nécessaire.

Il nous paraît indispensable, et ce pour l'ensemble des établissements pénitentiaires bruxellois, d'affiner et de renforcer notre cadre de travail afin de clarifier notre identité en tant que service psychosocial au sein de la pléthore de services externes existants. Les services I Care et Médiante ont été rencontrés personnellement, ce qui nous a permis de plus facilement renvoyer des détenus vers ces services et inversement que ceux-ci puissent faire appel à nous dans certaines situations.

#### 4.1.2. Statistiques pour Berkendael

Prestation 2020	Berkendael
Entretien	246
Visite Encadrée	5
Visite Collective/Fêtes	12
Nombres d'enfants	51

#### 4.1.3. Prison de Forest

##### Descriptif :

Prison d'hommes

Maison d'arrêt

Annexe psychiatrique depuis octobre 2016.

Centre de médecine chirurgicale (CMC)

.

Intervenants psychologues : Myriam LAHBOUBI (avril-décembre)  
Andrea MANCA (janvier-décembre)

Bénévoles : Nelly Keutgen (janvier-décembre)

Stagiaires : Illiana Dubois (septembre-décembre)

##### a) Cadre et contexte

Depuis quelques années, la prison de Saint-Gilles est uniquement une maison d'arrêt.

L'incarcération d'un détenu à la prison de Saint-Gilles est une première étape dans le parcours de la personne arrêtée à Bruxelles. En plus de l'incarcération, la séparation entre un père et ses enfants est vécue comme un choc pour l'ensemble de la famille. C'est le début d'un séjour dans une réalité inconnue et donc très anxiogène. Par son statut de maison d'arrêt, Saint-Gilles est une prison où l'on peut constater un va-et-vient important.

Les relations de collaboration entre la direction de la prison et les intervenants du Relais Enfants-Parents sont positives et constructives. La coordination entre le REP et la direction générale (Madame Mornard et Monsieur

Hayen) passe généralement par le Délégué intra-muros des Maisons de Justice, monsieur Denis Watteyne, qui est l'interlocuteur des différents services francophones externes.

En ce qui concerne la salle de visite de Saint-Gilles, nous avons la chance d'avoir une salle spacieuse et lumineuse (+/- 30 tables). Nous avons également l'opportunité de profiter d'un petit jardin et d'une cour extérieure lorsque le temps nous le permet. Des armoires sont également mises à notre disposition afin de ranger le matériel et les jeux appartenant au Relais. Toutefois, comme pour l'année précédente nous attendons que la direction nous en fournisse une nouvelle afin de mieux ranger le matériel pédagogique et ludique. Enfin, les enfants peuvent facilement se rendre à la toilette durant la visite. Néanmoins, les détenus ne sont toujours pas autorisés à s'y rendre.

L'accès à la salle de visite se fait en plusieurs étapes, ce qui ne rend pas le parcours aisé avec des enfants en bas âge. L'attente de l'arrivée des différentes familles se fait en extérieur par tout temps. Ensuite, nous amenons les enfants au guichet pour l'inscription dans une pièce. Après avoir passé le portique de sécurité, les enfants doivent encore attendre pendant 15/20 minutes dans une salle d'attente. Ensuite, les enfants, toujours accompagnés des intervenants, peuvent monter les marches d'un grand escalier pour rejoindre la salle de visite.

## b) Entretiens

Depuis janvier 2020, les intervenants du Relais Enfants-Parents peuvent accéder aux différents locaux situés dans les ailes. Ces locaux sont accessibles à tous les services externes, internes ainsi qu'à la police. Toutefois, l'accès est prioritaire à ces derniers. Certains locaux nous permettent d'avoir accès à un ordinateur avec une connexion internet et un accès à SIDIS de Bruxelles. De plus, nous avons accès à un téléphone nous permettant d'appeler à l'extérieur de la prison.

Ces locaux nous permettent de réaliser des entretiens dans le respect de notre éthique, déontologie de travail et du secret professionnel. Ils nous permettent également d'être centrés sur la parole du sujet et de ne pas être perturbés par le contexte externe (exemple : couloir social). Le couloir social, quant à lui, est composé de différentes tables mises les unes derrière les autres où les services externes réalisent leurs entretiens quand ils n'ont pas accès à un bureau dans les ailes. Le couloir social se situe face à l'entrée principale de la prison et près de l'entrée de la salle de visite. L'après-midi, de nombreux va-et-vient se font et perturbent les entretiens. De plus, le secret professionnel y est mis à mal par la présence de nombreux détenus et services externes.

Depuis mars 2020, la prison de Saint-Gilles a vécu à un rythme inhabituel pour diverses raisons : crise sanitaire, grèves et une diminution des effectifs de la prison. Notre travail a donc été fortement mis à mal durant cette période.

Concernant le contenu des entretiens, les intervenants accordent du temps selon l'histoire particulière de chaque parent incarcéré. Ces entretiens et suivis se font sur demande du père détenu. De plus, nous devons tenir compte de la réalité carcérale (mouvement vers le palais, visite d'un avocat, mouvement interne à la prison, etc.). Enfin, comme explicité plus haut, Saint-Gilles étant une maison d'arrêt, la durée du « séjour » est incertaine et ne nous permet parfois pas d'effectuer au mieux notre mission.

Les détenus sollicitent un entretien avec le REP en envoyant directement un billet de rapport en mentionnant l'objet de leur demande. Toutefois, nous déplorons, encore cette année, le délai de réception de ces billets de rapport qui peuvent parfois nous parvenir avec 2 à 3 semaines de retard. Ceci pose problème dans la mesure où Saint-Gilles est une maison d'arrêt et par conséquent la situation carcérale du détenu peut rapidement changer

(libération, transfert...). De plus, il arrive régulièrement que certains billets de rapport ne nous arrivent jamais. Il ne nous est donc pas possible de savoir que la personne souhaite nous rencontrer et cela compromet fortement notre travail ainsi que la relation de confiance avec la personne détenue.

Au-delà du circuit classique des billets de rapport pour solliciter un entretien, beaucoup de demandes nous sont parvenues par l'intermédiaire des services partenaires externes : le SPS (Service psychosocial), les Visiteurs-bénévoles dans les prisons, les familles, la direction, etc. Cela confirme la reconnaissance du Relais Enfants-Parents en tant que service spécialisé dans l'accueil et le traitement des dossiers relatifs au soutien à la parentalité dans le système carcéral. Dans le cadre d'une confidentialité partagée, une continuité s'intensifie qualitativement dans la collaboration avec le SPS de Saint-Gilles où des soutiens sont organisés conjointement selon la demande des détenus.

En raison de la situation particulière liée au COVID 19 ayant réduit la possibilité de mise en place effective de visites, cette année a été impactée par une baisse du nombre de nouvelles demandes. Nous effectuons en moyenne 5 nouvelles demandes de suivis par mois (sans que cela débouche nécessairement sur des visites collectives). Ceci ne réduisant pas l'importance de l'existence de notre service dans cet établissement. Si les résultats ne sont pas forcément perceptibles au premier regard, la mise en place de démarches reste néanmoins importante. En effet, le détenu connaît notre service et pourra se tourner directement vers nous lors d'un transfert, cela pose donc les bases d'un futur suivi. En effet, le REP étant actif dans 9 prisons, les dossiers se distribuent souvent en interne en fonction du transfert, ou si besoin est, aux autres services compétents.

#### c) Visites collectives/encadrées/fêtes

Les visites ont lieu 4 mercredis par mois de 15h45 à 17h00.

Depuis que la prison de Saint-Gilles s'est transformée en maison d'arrêt, les transferts vers d'autres prisons ou institutions sont très fréquents. Certains détenus se voient également libérés sous conditions ou de manière définitive. De ce fait, le nombre de participants aux visites collectives a diminué et ce nombre varie également beaucoup en fonction des semaines.

Il est également à noter que la plupart des enfants venant à Saint-Gilles sont accompagnés par les mamans ou quelqu'un de la famille. Il arrive donc, régulièrement, que malgré nos rappels, ceux-ci ne se présentent pas avec les enfants le jour de la visite, alors que ceux-ci ont été inscrits sur la liste.

Depuis 2017, l'inscription des enfants aux visites collectives a été simplifiée en collaboration avec la direction. Chaque lundi, le Relais fournit à la direction de Saint-Gilles, une liste des participants pour la visite du mercredi.

Une partie des demandes que nous adressent les détenus ne peuvent aboutir, car ils n'ont plus de contact avec leurs enfants, et ce, soit déjà avant l'incarcération, soit à cause de l'incarcération qui peut exacerber la difficulté de collaboration entre les parents. Dans ce cas, nous renvoyons les détenus vers un avocat de la famille. Le dossier est donc considéré en « suspend » et ceux-ci reviennent vers nous lorsque le jugement est établi et que le Relais peut organiser des visites. Nous devons alors travailler le lien parent-enfant dans un contexte difficile de rupture où l'enfant n'a parfois plus eu de contact avec son parent depuis plusieurs mois/années.

Nous organisons également des visites festives telles que la Saint-Nicolas, Pâques et la fête des Pères pendant lesquelles un adulte est autorisé à se joindre aux pères détenus (souvent la mère des enfants) afin de célébrer en famille ces moments. Lors de ces fêtes, nous prenons des photos remises en 2 exemplaires aux parents détenus

et nous partageons un goûter.

L'établissement de Saint-Gilles participe dans l'agrémentation des fêtes en fournissant tous les goûters sollicités par le Relais Enfants Parents. Par ailleurs, plusieurs anniversaires d'enfants ont pu être célébrés où chaque enfant a « soufflé » ses bougies avec son papa qui lui a offert son cadeau. À cette occasion, les autres enfants et parents chantent et partagent le gâteau d'anniversaire dans un esprit festif et convivial.

La régularité hebdomadaire des visites participe au soutien réel des relations de confiance que nous induisons avec les enfants, les papas ainsi que les familles élargies (lors des visites-fêtes).

C'est dans un cadre récréatif et ludique, appelé le « Tri lieux », pour les papas et les enfants de tous âges que ces rencontres se réalisent.

La particularité du « Tri lieux » relève de sa triple fonctionnalité en fonction de ses 3 espaces :

✓ L'espace sensori-moteur :

La grandeur de la salle de visite de Saint-Gilles permet aux enfants de jouer largement à des jeux sensori-moteurs. Avec les blocs de psychomotricité, l'enfant peut construire avec son parent ce qui représente son vécu au besoin actuel. Certains enfants construisent des voitures, d'autres des bancs d'école, d'autres des tours à casser, d'autres encore construisent des prisons. Ces constructions leur permettent de partager avec leur parent leur vécu émotionnel dans un climat de confiance et d'intimité.

✓ L'espace créatif et de jeux :

En fonction de son âge et de ses préférences, l'enfant peut venir chercher un ou plusieurs jeux et également du matériel pour faire des bricolages/dessins.

✓ L'espace de détente :

Des mousses sont également disponibles ainsi que des livres dans un objectif de « détente ».

La vaste configuration de la salle de visite permet aux papas de préserver l'intimité de la rencontre avec les enfants tout en bénéficiant de la présence bienveillante des intervenants du Relais Enfants-Parents, créant ainsi des échanges intra et interfamiliaux riches et dynamiques.

Il y a, lors de chaque visite, un respect mutuel entre les familles et le Relais Enfants-Parents ainsi qu'une gratitude partagée. Nous mettons un point d'honneur à la dimension humaine de la relation entre le parent et son enfant, dans tout ce qu'elle contient de vivant, de positif et de constructeur. Nous pensons que ces moments de plaisir partagés peuvent aider le parent à ne plus retomber dans une situation où sa liberté et sa dignité humaine sont mises à mal.

Les visites d'anniversaire et les visites-fêtes sont l'illustration symbolique d'un climat de solidarité familiale et conviviale qui caractérise les festivités du monde hors-prison. Cette proactivité induit un climat d'un rendez-vous que nul ne souhaite rater sous aucun prétexte. Lors des fêtes que nous organisons (Pâques, fêtes des pères et Saint-Nicolas) nous proposons aux familles de réaliser avec leur(s) enfant(s) une création particulière.

L'accès aux visites Relais pour les papas en régime strict est autorisé par la direction de Saint-Gilles, sans toutefois être systématique. Une évolution notable et satisfaisante dans la mesure où l'accès aux visites est toujours assuré aux enfants. En effet, il arrivait auparavant que, par manque d'information, certains enfants se voyaient refuser l'entrée à la visite.

Toutefois, nous regrettons qu'il soit si compliqué d'avoir accès à la salle VHS (visite hors surveillance). En effet, dans certaines situations, il nous semble primordial de ne pas mettre les enfants directement dans des visites collectives, et ce pour plusieurs raisons en lien avec la relation ou la non-relation entre l'enfant et son parent. Nous devons donc organiser nos rencontres en salle de visite, uniquement le matin quand celle-ci n'est pas prise par des visites « à table » organisée par la prison. Malheureusement, les mères sont souvent réticentes à l'idée de faire manquer l'école aux enfants. De plus, dans l'organisation de la prison de Saint-Gilles, la salle de visite en matinée est souvent utilisée à d'autres fins, par exemple comme salle de réunion ou d'attente pour les détenus venus pour le TAP. Il serait donc important que nous puissions avoir accès à cette VHS afin de garantir au mieux la relation entre l'enfant et son parent et de proposer un cadre de rencontre adéquat pour tous. Toutefois, nous sommes conscients que le nombre de détenus à Saint-Gilles est très important et qu'il est difficile de pouvoir avoir accès à la salle VHS sachant que la liste d'attente est déjà longue pour tous les détenus. De plus, l'organisation des visites encadrées/individuelles est limitée, par la direction de Saint-Gilles, aux situations réglementées par les tribunaux et les services de protection de la jeunesse. C'est pour cela qu'une partie des dossiers suivis par les intervenants du Relais ne peut bénéficier de l'entièreté des services proposés par notre Asbl dans les autres prisons.

Étant donné le nombre important de visites à Saint-Gilles (quatre par mois), nous fonctionnons en roulement d'intervenants Relais avec l'appui d'une bénévole. Les visites Relais se déroulent toujours en présence d'un des deux intervenants Relais et d'une bénévole dont l'aide est précieuse dans la réalisation de ces visites.

#### d) Les projets mis en place en 2020

Notre collaboration avec l'association du **Théâtre de la Chute depuis mai 2019** permettant des animations mensuelles autour de la lecture en salle de visite n'a pu être poursuivie en 2020 depuis le premier confinement en raison de la pandémie du Covid-19.

#### e) Collaboration avec services extérieurs

Les différentes collaborations pour les dossiers de Saint-Gilles sont sensiblement similaires à celles des deux autres prisons bruxelloises.

#### f) Difficultés rencontrées

2020 a été une année très particulière pour les intervenants du Relais Enfants-Parents à Saint-Gilles. Comme mentionné ci-dessus, nous étions confrontés à la Pandémie du Covid-19 et cette dernière a lourdement impacté les activités et le fonctionnement habituel des activités proposées par notre ASBL.

Plus précisément, entre le mois de janvier et le mois de mars, les entretiens avec les détenus et les visites collectives se sont déroulés comme d'habitude. Cependant, à partir du 19 mars le site est devenu moins accessible et même si la direction nous autorisait à y accéder (en nous demandant de le faire uniquement en cas d'urgence) nous avons été bloqués à l'accueil car il n'y avait pas un nombre d'agents suffisant pour garantir le bon déroulement des activités des intervenants sociaux externes. Ce fonctionnement est resté d'application jusqu'au 11 mai. À partir de cette date, il était à nouveau possible faire des entretiens (dans les locaux présents dans chaque aile) avec les détenus. Toutefois, une nouvelle perturbation a eu lieu en septembre/octobre due à des actions syndicales du personnel intramuros.

Aucune visite collective n'a pu être organisée entre le 19 mars et le 31 juin. À partir du mois de juin des visites ont pu avoir lieu et ce, jusqu'en octobre. Toutefois des perturbations ont encore eu lieu, au niveau des visites, pendant les grèves du mois de septembre/octobre.

Malgré que la prison ait introduit la possibilité d'exploiter la vidéoconférence comme alternative à la visite « classique », les intervenants du REP n'ont jamais pu accompagner les détenus pendant ce type de rencontre car tous les ordinateurs sont placés dans une même pièce. Il n'était donc pas possible de respecter le secret professionnel.

Enfin, concernant les visites encadrées durant l'année 2020, le Relais n'a pas pu en mettre en place. La direction nous autorise à les planifier uniquement si la famille se trouve dans une situation gérée par le Tribunal de la Jeunesse.

Une autre difficulté que nous pouvons également souligner est celle de la réception des billets de rapport. Ce qui met à mal le travail autour des entretiens.

#### g) Conclusion et projets futurs

Le peu d'entretiens et de visites se sont effectuées avec beaucoup d'intérêt pour les bénéficiaires.

Le dispositif particulier du Relais Enfants-Parents où l'enfant peut s'exprimer dans toute sa singularité grâce aux jeux et aux activités qui soutiennent son développement permet une réelle qualité de relation entre l'enfant et son parent. C'est sur base de cette singularité relationnelle que nous travaillons, lors des entretiens individuels, les questions liées à la parentalité.

Nous remplissons ainsi notre mission de soutien au lien, en particulier à la parentalité et nous sommes convaincus que ce travail aide le parent dans son processus de réintégration, une fois sorti du milieu carcéral. Ce travail permet également d'aider l'enfant dans la continuité de sa relation avec son parent. Dans des moments plus compliqués, le Relais est également présent au côté de l'enfant pour recueillir ses questions et difficultés.

Il est toutefois important de notifier que la mission du Relais Enfants-Parents s'arrête au mur de la prison. En effet, nous ne sommes pas autorisés à pouvoir suivre le parent une fois sa sortie. Ce qui nous pose souvent question/problème. Souvent, les parents détenus se sentent abandonnés, car cet arrêt est souvent brutal.

L'année 2020 a été, pour le Relais, une année où il a fallu faire preuve de créativité pour penser la continuité de la prise en charge des dossiers mais surtout de pérenniser le maintien du lien entre l'enfant et son parent détenu et ce malgré la suspension des visites collectives. Cela a pu se faire par la réalisation de photos autour de la période de fêtes de fin d'année, l'échange de courrier, des ateliers bricolage. Tant les détenus que les enfants ont fortement apprécié cela même si cela ne remplace pas la qualité d'un moment passé ensemble en visite collective.

#### 4.1.4. Statistiques pour Forest

Prestation 2020	Forest
Entretien	127
Visite Encadrée	11
Visite Collective/Fêtes	10
Nombres d'enfants	51

#### 4.1.5. Prison de Saint-Gilles

##### Descriptif :

Maison d'arrêt

Annexe psychiatrique et Centre de médecine chirurgicale (CMC)

Section Homme

Intervenants Psychologues : Myriam Lahboubi (avril - décembre)  
Andrea Manca (janvier – décembre)

Bénévole : Nelly Keutgens (janvier – décembre-)

Stagiaires : Illiana Dubois (septembre – décembre)

##### a) Cadre et contexte

Depuis quelques années, la prison de Saint-Gilles est uniquement une maison d'arrêt.

L'incarcération d'un détenu à la prison de Saint-Gilles est une première étape dans le parcours de la personne arrêtée à Bruxelles. En plus de l'incarcération, la séparation entre un père et ses enfants est vécu comme un choc pour l'ensemble de la famille. C'est le début d'un séjour dans une réalité inconnue et donc très anxiogène. Par son statut de maison d'arrêt, Saint-Gilles est une prison où l'on peut constater un va-et-vient important.

Concernant les relations de collaboration entre la direction de la prison et les intervenants du Relais Enfants-Parents sont positives et constructives. La coordination entre le REP et la direction générale (Madame Mornard et Monsieur Hayen) passe généralement par le délégué intra-muros des maisons de Justice, monsieur Denis Watteyne, qui est l'interlocuteur des différents services francophones externes.

Pour la salle de visite à Saint-Gilles, nous avons la chance d'avoir une salle spacieuse et lumineuse (+/- 30 tables). Nous avons aussi l'opportunité de profiter d'un petit jardin et d'une cour extérieure lorsque le temps nous le permet. Des armoires sont également mises à notre disposition afin de ranger le matériel et les jeux

appartenant au Relais. Toutefois, comme pour l'année précédente nous attendons que la direction nous en fournisse une nouvelle afin de mieux ranger le matériel pédagogique et ludique subsidié par Viva For Life. Enfin, les enfants peuvent facilement se rendre à la toilette durant la visite. Néanmoins, les détenus ne sont toujours pas autorisés à s'y rendre.

L'accès à la salle de visite se fait en plusieurs étapes, ce qui ne rend pas le parcours aisé avec des enfants en bas âge. L'attente de l'arrivée des différentes familles se fait en extérieur par tout temps. Ensuite, nous amenons les enfants au guichet pour l'inscription dans une pièce. Après avoir passé le portique de sécurité, les enfants doivent encore attendre pendant 15/20 minutes dans une salle d'attente. Ensuite, les enfants, toujours accompagnés des intervenants, peuvent monter les marches d'un grand escalier pour rejoindre la salle de visite.

## 1. Entretiens

Depuis janvier 2020, les intervenants du Relais Enfants-Parents peuvent accéder aux différents locaux situés dans les ailes. Ces locaux sont accessibles à tous les services externes, internes ainsi qu'à la police. Toutefois, l'accès est prioritaire à ces derniers. Certains locaux nous permettent d'avoir accès à un ordinateur avec une connexion internet et un accès au SIDIS de Bruxelles (logiciel gérant la détention). De plus, nous avons accès à un téléphone nous permettant d'appeler à l'extérieur de la prison.

Ces locaux nous permettent de réaliser des entretiens dans le respect de notre éthique et de notre déontologie de travail (secret professionnel). Ils nous permettent également d'être centrés sur la parole du sujet et de ne pas être perturbés par le contexte externe (exemple : couloir social). Le couloir social, quant à lui, est composé de différentes tables mises les unes derrière les autres où les services externes réalisent leurs entretiens quand ils n'ont pas accès à un bureau dans les ailes. Le couloir social se situe face à l'entrée principale de la prison et près de l'entrée de la salle de visite. L'après-midi, de nombreux va-et-vient se font et perturbent les entretiens. De plus, le secret professionnel y est mis à mal par la présence de nombreux détenus et services externes.

Depuis mars 2020, la prison de Saint-Gilles a vécu à un rythme inhabituel pour diverses raisons : crise sanitaires, grèves et une diminution des effectifs de la prison. Notre travail a donc été fortement mis à mal durant cette période.

Concernant le contenu des entretiens, les intervenants accordent du temps selon l'histoire particulière de chaque parent incarcéré. Ces entretiens et suivis se font sur demande du père détenu. De plus, nous devons tenir compte de la réalité carcérale (mouvement vers le palais, visite d'un avocat, mouvement interne à la prison, etc). Enfin, comme explicité plus haut, Saint-Gilles étant une maison d'arrêt, la durée du « séjour » est incertaine et ne nous permet parfois pas de pouvoir effectuer au mieux notre mission.

Les détenus sollicitent un entretien avec le REP en envoyant directement un billet de rapport en mentionnant l'objet de leur demande. Toutefois, nous déplorons, encore cette année, le délai de réception de ces billets de rapport qui peuvent parfois nous parvenir avec 2 à 3 semaines de retard. Ceci pose problème dans la mesure où Saint-Gilles est une maison d'arrêt et par conséquent la situation carcérale du détenu peut rapidement changer (libération, transfert...). De plus, il arrive régulièrement que certains billets de rapport ne nous arrivent jamais. Il ne nous est donc pas possible de savoir que la personne souhaite nous rencontrer et cela compromet fortement notre travail ainsi que la relation de confiance avec la personne détenue.

Au-delà du circuit classique des billets de rapport pour solliciter un entretien, beaucoup de demandes nous sont parvenues par l'intermédiaire des services partenaires externes : le SPS (Service psycho-social), les Visiteurs-

bénévoles dans les prisons, les familles, la direction, etc. Cela confirme la reconnaissance du Relais Enfants-Parents en tant que service spécialisé dans l'accueil et le traitement des dossiers relatifs au soutien à la parentalité dans le système carcéral. Dans le cadre d'une confidentialité partagée, une continuité s'intensifie qualitativement dans la collaboration avec le SPS de Saint-Gilles où des soutiens sont organisés conjointement selon la demande des détenus.

En raison de la situation particulière liée au COVID 19 ayant réduit la possibilité de mise en place effective de visites, cette année a été impactée par une baisse du nombre de nouvelles demandes. Nous effectuons en moyenne 5 nouvelles demandes de suivis par mois (sans que cela débouche nécessairement sur des visites collectives). Ceci ne réduisant pas l'importance de l'existence de notre service dans cet établissement. Si les résultats ne sont pas forcément perceptibles au premier regard, la mise en place de démarches reste néanmoins importante. En effet, le détenu connaît notre service et pourra se tourner directement vers nous lors d'un transfert, cela pose donc les bases d'une future collaboration. En effet, le REP étant actifs dans 9 prisons, les dossiers se distribuent souvent en interne en fonction du transfert, ou si besoin est, aux autres services compétents.

## 2. Visites collectives/encadrées/fêtes

Les visites ont lieu 4 mercredis par mois de 15h45 à 17h00.

Depuis que la prison de Saint Gilles s'est transformée en maison d'arrêt, les transferts vers d'autres prisons ou institutions sont très fréquents. Certains détenus se voient également libérés sous conditions ou de manière définitive. De ce fait, le nombre de participants aux visites collectives a diminué et ce nombre varie également beaucoup en fonction des semaines.

Il est également à noter que la plupart des enfants venant à Saint-Gilles sont accompagnés par leurs mères ou quelqu'un de la famille. Il arrive donc, régulièrement, que malgré nos rappels, ceux-ci ne se présentent pas avec les enfants le jour de la visite, alors que ceux-ci ont été inscrits sur la liste.

Depuis 2017, l'inscription des enfants aux visites collectives a été simplifiée en collaboration avec la direction. Chaque lundi, le Relais fournit à la direction de Saint-Gilles, une liste des participants pour la visite du mercredi.

Une partie des demandes que nous adressent les détenus ne peuvent aboutir, car ils n'ont plus de contact avec leurs enfants, et ce, soit déjà avant l'incarcération, soit à cause de l'incarcération qui peut exacerber la difficulté de collaboration entre les parents. Dans ce cas, nous renvoyons les détenus vers un avocat de la famille. Le dossier est donc considéré en « suspend » et ceux-ci reviennent vers nous lorsque le jugement est établi et que le Relais peut organiser des visites. Nous devons alors travailler le lien parent-enfant dans un contexte difficile de rupture où l'enfant n'a parfois plus eu de contact avec son parent depuis plusieurs mois/années.

Nous organisons également des visites festives telles que la Saint-Nicolas, Pâques et la fête des Pères pendant lesquelles un adulte est autorisé à se joindre aux pères détenus (souvent la mère des enfants) afin de célébrer en famille ces moments. Lors de ces fêtes, nous prenons des photos remises en 2 exemplaires aux parents détenus et nous partageons un goûter.

L'établissement de Saint-Gilles participe dans l'agrément des fêtes en fournissant tous les goûters sollicités par le Relais Enfants Parents. Par ailleurs, plusieurs anniversaires d'enfants ont pu être célébrés où chaque enfant a « soufflé » ses bougies avec son papa qui lui a offert son cadeau. A cette occasion, les autres enfants et parents

chantent et partagent le gâteau d'anniversaire dans un esprit festif et convivial.

La régularité hebdomadaire des visites participe au soutien réel des relations de confiance que nous induisons avec les enfants, les papas ainsi que les familles élargies (lors des visites-fêtes).

C'est dans un cadre récréatif et ludique, appelé le « Tri lieux », pour les papas et les enfants de tous âges que ces rencontres se réalisent.

La particularité du « Tri lieux » relève de sa triple fonctionnalité en fonction de ses 3 espaces :

✓ L'espace sensori-moteur :

La grandeur de la salle de visite de Saint Gilles permet aux enfants de jouer largement à des jeux sensori-moteurs. Avec les blocs de psychomotricité, l'enfant peut construire avec son parent ce qui représente son vécu au besoin actuel. Certains enfants construisent des voitures, d'autres des bancs d'école, d'autres des tours à casser, d'autres encore construisent des prisons. Ces constructions leur permettent de partager avec leur parent leur vécu émotionnel dans un climat de confiance et d'intimité.

✓ L'espace créatif et de jeux :

En fonction de son âge et de ses préférences, l'enfant peut venir chercher un ou plusieurs jeux et également du matériel pour faire des bricolages/dessins.

✓ L'espace de détente :

Des mousses sont également disponibles ainsi que des livres dans un objectif de « détente ».

La vaste configuration de la salle de visite permet aux papas de préserver l'intimité de la rencontre avec les enfants tout en bénéficiant de la présence bienveillante des intervenants du Relais Enfants-Parents, créant ainsi des échanges intra et interfamiliaux riches et dynamiques.

Il y a, lors de chaque visite, un respect mutuel entre les familles et le Relais Enfants-Parents ainsi qu'une gratitude partagée. Nous mettons un point d'honneur à la dimension humaine de la relation entre le parent et son enfant, dans tout ce qu'elle contient de vivant, de positif et de constructeur. Nous pensons que ces moments de plaisir partagés peuvent aider le parent à ne plus retomber dans une situation où sa liberté et sa dignité humaine sont mises à mal.

Les visites d'anniversaire et les visites-fêtes sont l'illustration symbolique d'un climat de solidarité familiale et conviviale qui caractérise les festivités du monde hors-prison. Cette proactivité induit un climat d'un rendez-vous que nul ne souhaite rater sous aucun prétexte. Lors des fêtes que nous organisons (Pâques, fêtes des pères et Saint-Nicolas) nous proposons aux familles de réaliser avec leur(s) enfant(s) une création particulière.

L'accès aux visites Relais pour les papas en régime strict est autorisé par la direction de Saint-Gilles, sans toutefois être systématique. Une évolution notable et satisfaisante dans la mesure où l'accès aux visites est toujours assuré aux enfants. En effet, il arrivait auparavant que, par manque d'information, certains enfants se voyaient refuser l'entrée à la visite.

Toutefois, nous regrettons qu'il soit si compliqué d'avoir accès à la salle VHS (visite hors surveillance). En effet, dans certaines situations, il nous semble primordial de ne pas mettre les enfants directement dans des visites collectives, et ce pour plusieurs raisons en lien avec la relation ou la non-relation entre l'enfant et son parent. Nous devons donc organiser nos rencontres en salle de visite, uniquement le matin quand celle-ci n'est pas prise par des visites « à table ». Malheureusement, les mères sont souvent réticentes à l'idée de faire manquer

l'école aux enfants. De plus, dans l'organisation de la prison de Saint-Gilles, la salle de visite en matinée est souvent utilisée à d'autres fins, par exemple comme salle de réunion ou d'attente pour les détenus venus pour le TAP. Il serait donc important que nous puissions avoir accès à cette VHS afin de garantir au mieux la relation entre l'enfant et son parent et de proposer un cadre de rencontre adéquat pour tous. Toutefois, nous sommes conscients que le nombre de détenus à Saint-Gilles est très important et qu'il est difficile de pouvoir avoir accès à la salle VHS sachant que la liste d'attente est déjà longue pour tous les détenus. De plus, l'organisation des visites encadrées/individuelles est limitée, par la direction de Saint Gilles, aux situations réglementées par les tribunaux et les services de protection de la jeunesse. C'est pour cela qu'une partie des dossiers suivis par les intervenants du Relais ne peut bénéficier de l'entièreté des services proposés par notre Asbl dans les autres prisons.

Étant donné le nombre important de visites à Saint-Gilles (quatre par mois), nous fonctionnons en roulement d'intervenants Relais avec l'appui d'une bénévole. Les visites Relais se déroulent toujours en présence d'un des deux intervenants Relais et d'une bénévole dont l'aide est précieuse dans la réalisation de ces visites.

### 3. Les projets mis en place en 2020

Notre collaboration avec l'association du **Théâtre de la Chute depuis mai 2019** permettant des animations mensuelles autour de la lecture en salle de visite n'a pu être poursuivie en 2020 depuis le premier confinement en raison de la pandémie du covid 19.

Depuis l'année 2018, nous recevons un subside grâce à l'aide de **Viva For Life** afin d'effectuer des visites à domicile, dans le lieu de vie des enfants. Ces visites permettent de rencontrer les enfants que nous suivons afin de prendre le temps de les écouter et de pouvoir les accompagner dans la difficulté/ la violence de la séparation avec leur papa. Ces visites ont pu se réaliser à de nombreuses reprises en 2020 et sont un point très important de notre travail.

### 4. Collaboration avec services extérieurs

#### La Croix-Rouge

La participation du service Itinérance Croix-Rouge permet à certains enfants de participer aux visites malgré des conditions de vie qui pourraient limiter leur présence aux visites (temps, coût, logistique). Néanmoins, le manque de bénévoles disponibles se fait ressentir. Nous devons malheureusement constater qu'un certain nombre de visites ne peuvent se mettre en place pour des raisons purement matérielles ainsi certaines visites mettent parfois et/ou plusieurs mois avant de commencer. Les psychologues du Relais Enfants-Parents sont également engagés dans le parcours de formation et d'intervision nécessaire pour le bon déroulement des accompagnements.

### 5. Difficultés rencontrées

2020 a été une année très particulière pour les intervenants du Relais Enfants-Parents à Saint Gilles. Comme mentionné ci-dessus, nous étions confrontés à la Pandémie du Covid-19 et, cette dernière a lourdement impacté les activités et le fonctionnement habituel des activités proposées par notre ASBL.

Plus précisément, entre le mois de janvier et le mois de mars, les entretiens avec les détenus et les visites

collectives se sont déroulés comme à l'habitude. Cependant, à partir du 19 mars le site est devenu moins accessible et, même si la direction nous autorisait à y accéder (en nous demandant de le faire uniquement en cas d'urgence) nous avons été bloqués à l'accueil car il n'y avait pas un nombre d'agents suffisant pour garantir le bon déroulement des activités des intervenants sociaux externes. Ce fonctionnement est resté d'application jusqu'au 11 mai. A partir de cette date, il était à nouveau possible faire des entretiens (dans les locaux présents dans chaque aile) avec les détenus. Toutefois, une nouvelle perturbation a eu lieu en septembre/octobre due à des actions syndicales du personnel intramuros.

Aucune visite collective n'a pu être organisée entre le 19 mars et le 31 juin. A partir du mois de juin des visites ont pu avoir lieu et ce, jusqu'en octobre. Toutefois des perturbations ont encore eu lieu, au niveau des visites, pendant les grèves du mois de septembre/octobre.

Malgré que la prison ait introduit la possibilité d'exploiter la vidéoconférence comme alternative à la visite « classique », les intervenants du REP n'ont jamais pu accompagner les détenus pendant ce type de rencontre car tous les ordinateurs sont placés dans une même pièce. Il n'était donc pas possible de respecter le secret professionnel.

Enfin, concernant les visites encadrées durant l'année 2020, le Relais n'a pas pu en mettre en place. La direction nous autorise à les planifier uniquement si la famille se trouve dans une situation gérée par le Tribunal de la Jeunesse.

Une autre difficulté que nous pouvons également souligner est celle de la réception des billets de rapport. Ce qui met à mal le travail autour des entretiens.

## 6. Conclusion et projets futurs

Les peu d'entretiens et de visites se sont effectués avec beaucoup d'intérêt pour les bénéficiaires.

Le dispositif particulier du Relais Enfants-Parents où l'enfant peut s'exprimer dans toute sa singularité grâce aux jeux et aux activités qui soutiennent son développement permet une qualité de relation entre l'enfant et son parent. C'est sur base de cette singularité relationnelle que nous travaillons, lors des entretiens individuels, les questions liées à la parentalité.

Nous remplissons ainsi notre mission de soutien au lien, à la parentalité en particulier et nous sommes convaincus que ce travail aide le parent dans son processus de réintégration, une fois sorti du milieu carcéral. Ce travail permet également d'aider l'enfant dans la continuité de sa relation avec son parent. Dans des moments plus compliqués, le Relais est également présent au côté de l'enfant pour recueillir ses questions et difficultés.

Il est toutefois important de notifier que la mission du Relais Enfants-Parents s'arrête au mur de la prison. En effet, nous ne sommes pas autorisés à pouvoir suivre le parent une fois sa sortie. Ce qui nous pose souvent question/problème. Souvent, les parents détenus se sentent abandonnés car l'arrêt est souvent brutal.

L'année 2020 a été, pour le Relais à Bruxelles, une année où il a fallu faire preuve de créativité pour penser la continuité de la prise en charge des dossiers mais surtout de pérenniser le maintien du lien entre l'enfant et son parent détenu et ce malgré la suspension des visites collectives. Cela a pu se faire par la réalisation de photos autour de la période de fêtes de fin d'année, l'échange de courrier. Tant les détenus que les enfants ont fortement apprécié cela même si cela ne remplace pas la qualité d'un moment de qualité passé en visite collective.

#### 4.1.6. Statistiques pour Saint-Gilles

Prestation 2020	Saint-Gilles
Entretien	264
Visite Encadrée	13
Visite Collective/Fêtes	22
Nombres d'enfants	175

#### 4.1.7. Statistiques pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles

Prestation 2020	Bruxelles
Entretien	637
Visite Encadrée	29
Visite Collective/Fêtes	44
Nombres d'enfants	278

### 4.2. Arrondissement judiciaire du Hainaut

#### 4.2.1 Prison de Jamioulx

Descriptif :

Prison pour hommes.

Maison d'arrêt.

Annexe psychiatrique.

Intervenants Psychologues : Meltem Sagikaya (février-décembre)  
Virginie Termmerman (janvier-décembre)

#### a) Cadre et contexte

La collaboration entre les intervenants du REP et la prison de Jamioulx est remarquablement positive et porteuse. Le personnel de la prison (direction, agents et Service Psycho-Social) soutient le projet REP et en sont des acteurs à part entière.

La salle de visite de l'établissement a été rénovée en 2018. Cette salle est assez grande pour permettre de placer l'ensemble du matériel de l'espace « tri-lieux » avec lequel nous travaillons pendant les visites collectives. Deux agents sont présents lors de ces visites. La peinture claire des murs et les nombreuses fenêtres rendent cet espace lumineux. On y trouve également quelques distributeurs à friandises et boissons, ainsi que des WC, à l'utilisation exclusive des visiteurs.

En outre, on y trouve une armoire, fermée à clé, contenant une partie du matériel du REP (jeux de société, livres, coloriages...), mis à disposition des enfants et de leurs parents lors des visites collectives.

Pour accéder à la prison, les enfants doivent d'abord s'enregistrer à la loge (guichet à l'extérieur de la prison), avant d'accéder, avec leur accompagnateur, au portier de la prison (à l'entrée de l'établissement), où les intervenants du REP prennent en charge les enfants. L'espace y est très restreint, et peu adapté à l'attente des enfants. Après avoir passé le système de sécurité, les enfants accèdent, en notre présence, à la salle d'attente, où les enfants peuvent jouer en attendant l'appel des agents. L'accès à la salle de visite se fait alors par un couloir étroit et quelques marches d'escalier.

#### b) Entretiens

Les entretiens ont pour but de recevoir la demande du détenu, puis d'assurer son suivi quant à son lien avec ses enfants.

La direction de la prison autorise les intervenants du REP à bénéficier d'un bureau au sein du service psychosocial (SPS) pour recevoir les détenus en entretien, sous réserve de disponibilité. Ce bureau dispose d'un téléphone et, généralement, d'un ordinateur, ce qui facilite grandement le travail des intervenants. Lorsqu'aucun bureau du SPS n'est disponible, ce qui arrive régulièrement, les entretiens ont lieu en parloir avocat. Quatre parloirs avocats sont disponibles au sein de la prison de Jamioulx. Ceux-ci sont utilisés par le REP, par le SAD, par d'autres services extérieurs (alphabétisation, visiteurs de prison, etc.), par la police, par les avocats, pour certaines visites de détenus avec leur famille, etc. Seul un de ces parloirs est équipé d'un ordinateur et d'un téléphone. Ceci pose donc un problème majeur pour bénéficier d'un local pour nos entretiens, de surcroît pourvu d'un téléphone et d'un accès à internet, nécessaires lors de certains entretiens avec les détenus ou pour nous permettre de mettre à profit les moments hors entretiens pour avancer dans nos multiples démarches.

Il est important de noter qu'il n'est pas possible d'appeler des détenus en entretien lorsqu'il y a des mouvements internes dans la prison. Ces mouvements jalonnant toute la journée (visite, préau, repas, etc.), cela réduit considérablement le nombre d'entretiens réalisables sur notre journée de présence à Jamioulx.

#### c) Visites collectives/encadrées/fêtes

Deux visites sont organisées par mois, les 1ers et 3es mercredis du mois de 13h45 à 15h15. Les enfants doivent être présents au plus tard à 13h15 pour l'enregistrement, et sont ensuite pris en charge par les intervenants du REP.

La gestion du matériel mis à la disposition des enfants (préparation de la salle et de l'espace « tri-lieux », gestion durant la visite, rangement après la visite) est assurée par deux « délégués-détenus » (parents suivis par le REP). Cette participation permet aux deux intervenants du REP de disposer du temps nécessaire pour accueillir et raccompagner les enfants participants. Outre leur fonction lors des visites REP, ils sont également les « porte-paroles » auprès des autres détenus. Ils participent également au Groupe Organisateur.

Deux agents pénitentiaires sont présents lors des visites REP : ils adoptent une autre position que lors des visites « à table » (plus accueillante, plus en retrait), réfléchi avec eux.

Une quinzaine de minutes avant la fin de la visite, nous sollicitons l'aide des participants pour le rangement de la salle. Ce temps permet à la fois une collaboration à la remise en état de la salle de visite, et indique aux enfants et aux parents que la visite touche à sa fin. Cela favorise donc la préparation à la séparation.

Le nombre d'enfants participants aux visites collectives est fluctuant : malgré des « nouvelles demandes » toujours en nombre, celles-ci n'aboutissent pas souvent à la visite collective. Plusieurs raisons sont à prendre en compte et qui se révèlent dans notre pratique clinique quotidienne :

- Etant donné la prédominance de prévenus, nombre d'entre eux quittent rapidement l'établissement (transfert vers une prison de peine car condamnés, acquittement, libération conditionnelle, bracelet électronique...).
- L'établissement est géographiquement isolé. Certains parents éprouvent des difficultés à effectuer le trajet (au niveau de la facilité d'accès, au niveau financier, etc.) et beaucoup ne souhaitent pas confier leurs enfants aux volontaires de la Croix-Rouge. Venir jusqu'à la prison se révélant parfois un vrai « parcours du combattant », beaucoup d'entre elles préfèrent alors aller en visite « à table » avec leurs enfants.
- L'incarcération incarne souvent une épreuve pour un couple, qui met à mal sa pérennité. Cependant, on constate que, bien souvent, les couples restent unis durant la détention préventive.
- Pour encore nombre de détenus, le REP est une association qui intervient lorsque « on est en conflit avec la maman ». Par ailleurs, force est de constater que pour beaucoup de pères détenus, le lien à l'enfant s'inscrit par la mère : il leur est donc difficile d'imaginer avoir accès à leur enfant, hors de la présence de celle-ci.

#### d) Visites Fêtes

Dans l'établissement pénitentiaire de Jamioulx, 6 visites festives sont organisées pendant l'année : Fête de Janvier, Fête de Carnaval, Fête de Printemps, Fête de Pères, Fête de la Rentrée et Fête de Saint Nicolas. Pratiquement, le déroulement d'une visite festive remplace une visite « habituelle ».

Ces visites festives revêtent un sens tout particulier et important au sein de la prison de Jamioulx, notamment parce qu'elles :

1. sont portées par l'ensemble des participants du Groupe Organisateur, qui se réunit entre chaque visite festive afin de réaliser un feedback de la visite précédente et mettre en place la visite suivante, entre autres, par une participation à la décoration de la salle, à la préparation du buffet et à la visite.
2. favorisent le lien familial, particulièrement mis à mal lors d'une détention préventive.
3. permettent au père détenu de rester « en phase » avec les différents événements qui jalonnent une année de vie chez l'enfant.

Au-delà de l'organisation de ces visites, le Groupe Organisateur permet également une réévaluation constante de la qualité de notre service et des modifications possibles pour améliorer notre action. Il est composé de 3

intervenants du SPS (deux psychologues et une assistante sociale) et de deux « délégués-détenus ». Grâce à cette organisation, nous travaillons en étroite collaboration et chaque intervenant peut donner son avis quant aux manières d'améliorer notre travail. En outre, un intervenant du SPS est présent lors de chaque visite festive afin de nous aider dans le bon déroulement de la visite.

Lors des visites festives, un accompagnant (déjà inscrit sur la liste de visite et ayant un rapport avec l'enfant) peut participer à la visite. Le nombre de participants à ces visites est donc plus élevé que lors des visites collectives « classiques ». De plus, étant donné que la prison de Jamioulx est une maison d'arrêt, les couples restent davantage unis lors de la détention préventive. Dès lors, certains enfants viennent voir leur père en visite à table (indépendamment du REP), mais souhaitent néanmoins avoir un espace plus convivial qu'ils retrouvent lors des visites festives organisées par notre service.

Une activité bricolage y est également proposée. Les parents et les enfants peuvent ainsi réaliser ensemble le bricolage. Les enfants repartent avec ce bricolage, excepté pour la visite fête des pères où le parent peut repartir en cellule avec le bricolage réalisé par l'enfant. Des photos sont également réalisées pour immortaliser ce moment, et développées en double exemplaire afin de permettre au parent d'en remettre une à son enfant et de conserver la seconde.

En raison de la crise sanitaire, une seule visite « fête » a pu être organisée en 2020.

#### e) Entretiens encadrés

Les visites individuelles (ou « encadrées ») se déroulent en parloir avocat. La position des intervenants du REP est plus « active » que lors des visites collectives.

Les visites individuelles ont une durée d'une heure, à raison d'une fois par mois. Durant ces visites, l'enfant, le père détenu et l'intervenant du REP sont présents. Lorsque la situation le nécessite, un intervenant externe ou un membre de la famille peut, à titre exceptionnel, également assister à la rencontre.

Différentes raisons (liste non-exhaustive) peuvent nous amener à privilégier les rencontres selon cette modalité :

4. Reprise de contact suite à une longue séparation entre le père incarcéré et son enfant
5. Décision de justice (SAJ, SPJ, TJ) imposant la modalité individuelle pour les rencontres entre l'enfant et son parent détenu
6. Personnes incarcérées pour « faits de mœurs ». Bien que ces détenus connaissent un régime carcéral identique à tout autre détenu, le Relais Enfants-Parents maintient, pour le bien-être de l'enfant, la mise en place de visites individuelles pour ce type de faits.
7. Lorsque l'enfant souhaite poser des questions spécifiques à son parent, liées aux raisons de son incarcération, par exemple.

La possibilité est offerte aux parents de fêter, dans chacun de nos espaces de visite, l'anniversaire de leur enfant. Nous proposons alors un « kit anniversaire » (ballons, cake, jus, prise de photos) et mettons à disposition du parent un catalogue anniversaire dans lequel il peut choisir le cadeau à offrir à son enfant lors de la visite.

#### f) Les projets mis en place en 2020

Pendant l'année 2020, le REP a été soutenu par le projet Viva For Life. Ce projet nous a permis d'améliorer la qualité du suivi des enfants, en nous déplaçant, entre autres, à domicile afin d'y rencontrer les enfants avant la visite pour la préparer au mieux, quand le contexte familial et la situation le nécessitent.

#### g) Collaboration avec services extérieurs

En 2020, nous avons poursuivi, tant que possible en raison de la crise sanitaire, la collaboration avec les différents services externes :

- Le Relais Enfants-Parents travaille actuellement en étroite collaboration avec les services d'aide/de protection de la jeunesse (SAJ/SPJ/TJ), les services/institutions de placement familial et les familles d'accueil.
- Il n'est pas toujours possible pour les responsables des enfants de venir les déposer jusqu'à la prison. C'est pourquoi, un grand nombre d'enfants de parents incarcérés viennent à la prison de Jamioulx par l'intermédiaire du service Itinérances de la Croix-Rouge de Belgique. Des volontaires, préalablement formés en collaboration avec le Relais Enfants Parents et le SAD, assurent l'accompagnement d'enfants jusqu'à l'entrée de la prison, afin de pouvoir y retrouver leur parent. La collaboration avec le service se fait de manière simple et efficace, soit en passant par le Coordinateur de la région concernée, soit en passant directement par les volontaires eux-mêmes, en fonction des situations.
- En 2020, le Relais Enfants-Parents a participé à l'opération « Boîtes à KDO » en collaboration avec le Centre d'Action Laïque du Brabant wallon ASBL – La Fabrique de Soi. Cette collaboration a permis à une vingtaine d'enfants de recevoir des cadeaux récoltés et offerts gratuitement par La Fabrique de Soi. La distribution des cadeaux a eu lieu lors de la fête de Janvier. Les cadeaux étaient adaptés à l'âge et au sexe de chaque enfant.

#### h) Difficultés rencontrées

Comme évoqué précédemment, l'accès à un bureau du SPS nous facilite le travail. Cependant, lorsqu'aucun bureau n'est disponible, nous restons dépendantes de la disponibilité des parloirs, qui ne sont pas tous équipés d'un téléphone ni d'un accès à internet.

#### i) Particularités de l'année 2020

L'année 2020 a été particulière avec l'apparition du Covid-19 dans notre société, virus qui a entraîné une crise sanitaire mondiale sans précédent. Vers le début du mois de mars, un confinement total a été annoncé par le gouvernement belge, entraînant l'arrêt des visites en milieu carcéral et l'interdiction pour les services extérieurs de se rendre en prison pour une durée indéterminée. Durant les premières semaines, l'équipe a pu se rendre disponible uniquement par téléphone pour rassurer les familles ou répondre à leurs questions.

Par la suite, dans le courant du mois d'avril, nous avons décidé de proposer aux familles, pour qui l'accès au courrier postal ou au téléphone était compliqué, de procéder à des envois de photos, dessins ou lettres vers la prison. Ce projet nous a permis de continuer à assurer notre mission d'aide au lien de manière alternative et innovante.

Vers la fin du mois de mai, nous avons pu reprendre des entretiens moyennant le respect des mesures sanitaires mises en place : port du masque, désinfection des mains au gel hydroalcolique, distanciation sociale et mise en place du plexiglas, aération des locaux.

À la mi-juin, des vidéoconférences ont pu être mises en place entre les parents incarcérés et leurs enfants.

A partir du mois de juillet, les visites physiques ont pu reprendre moyennant certaines adaptations. Nos visites individuelles ont pu reprendre mais vu l'espace dans les locaux mis à disposition, nous avons dû limiter au

maximum le nombre d'intervenants présents lors de ces visites.

En octobre, un assouplissement des mesures au sein des établissements pénitentiaires avait été initialement annoncé. Cet assouplissement impliquait notamment la réouverture des salles VHS ainsi qu'une autorisation des contacts entre les enfants de plus de 12 ans et leur parent. Malheureusement, ces mesures n'ont pas été bien accueillies et ont entraîné des mouvements de grève au sein des établissements pénitentiaires, entraînant l'annulation de visites et une plus grande difficulté à réaliser des entretiens. Les visites collectives ont néanmoins pu être maintenues.

Au fil du mois, étant donné l'aggravation de la situation sanitaire, les établissements carcéraux ont décidé de la suspension de toute visite en prison, et ce pour une durée minimale de 6 semaines, soit initialement jusqu'à la mi-décembre.

Dès la mi-novembre, nous avons pu, à raison de deux mercredis après-midi par mois, remettre en place des vidéoconférences entre les parents incarcérés et leurs enfants.

Vers la fin du mois de décembre, les enfants de moins de 12 ans et ceux de plus de 16 ans ont été autorisés à se rendre à nouveau en visite à table moyennant le respect strict des mesures sanitaires : aucun contact physique n'était autorisé entre le parent détenu et ses enfants, mais les enfants de moins de 12 ans ne devaient pas respecter l'obligation de port du masque. Par contre, les visites Relais Enfants-Parents, elles, ne sont toujours pas autorisées, et ce depuis novembre 2020. De nombreux parents et enfants n'ont malheureusement pas la possibilité de se voir via les visites à table, ce qui crée une rupture importante et violente pour chacun d'entre eux.

#### j) Conclusion et projets futurs

Nous espérons pouvoir reprendre nos missions au plus vite afin de permettre à l'ensemble de ces parents de revoir leurs enfants.

Nous souhaiterions pouvoir poursuivre une collaboration riche avec le personnel de la prison ainsi qu'avec les services extérieurs. Nous aimerions également pouvoir mettre en place des groupes de parole au sein de l'établissement.

Nous espérons aussi pouvoir implanter le projet Girafe au sein de la prison de Mons afin de permettre une certaine homogénéité avec l'ensemble des autres prisons pour rassurer les enfants et faciliter, notamment, leur entrée en prison.

#### 4.2.2. Statistiques pour Jamioulx

Prestation 2020 Par Prison	Jamioulx
Entretien	243
Visite Encadrée	20
Visite Collective/Fêtes	13
Nombres d'enfants	111

#### 4.2.3. Prison de Mons

##### Descriptif :

Maison d'arrêt et de peine

Annexe psychiatrique

Une section Hommes et une section Femmes

Intervenants Psychologues : Virginia Temmerman (janvier-décembre)  
Floriane Wallaert (janvier-décembre)

##### a) Cadre et contexte

Nous bénéficions, depuis 2018, d'une nouvelle salle de visite. Celle-ci est plus spacieuse, mieux agencée et bien plus lumineuse que la précédente. Les tables et chaises sont colorées et les tables beaucoup plus aérées. Cette salle permet la mise en place de l'« espace tri-lieux ». Des mousses sont mis à disposition dans la salle. Pour y accéder et après le passage aux détecteurs, nous devons passer par la salle d'attente pour ensuite emprunter les escaliers avant d'arriver sur une passerelle, qui nous amènera enfin dans la salle de visite. Les trajets ne sont pas simples en raison du nombre important d'enfants en bas-âge à porter dans les escaliers.

La rencontre avec les enfants se fait à l'entrée de la prison. Celle-ci n'est pas toujours propre et adaptée aux enfants mais nous essayons tant que possible de réduire le temps d'attente.

Concernant les bureaux, au quartier femmes, l'accès à un bureau avec téléphone et ordinateur est très aléatoire, et dépend de la présence d'autres intervenants (SPS, SAD,...) qui ont priorité sur les intervenants du REP. Au quartier hommes, les entretiens avaient lieu, depuis de nombreuses années et jusqu'à très récemment, en parloir social. Ce local est très petit, sans téléphone ni ordinateur. Nous étions en outre susceptibles de devoir libérer le local à tout moment pour le laisser à disposition de la police ou de la direction. Depuis un an maintenant, nous avons accès à un bureau de l'aile B avec téléphone et ordinateur, que nous partageons avec un autre service qui n'est pas présent les mêmes jours que nous.

##### b) Entretiens

Nous sommes présentes au minimum une journée par semaine pour réaliser les entretiens individuels, généralement le lundi ou le mercredi. Ces entretiens ont pour objectif d'accompagner le parent détenu dans sa parentalité et dans les difficultés qu'il peut rencontrer au quotidien avec sa famille. Lorsque la situation le nécessite, nous échangeons avec le parent détenu sur la manière dont se déroulent les visites. Nous pouvons

également les soutenir dans les démarches qu'ils mettent en place pour obtenir un droit de visite et pour mettre en place ces visites.

#### c) Visites collectives/encadrées/fêtes

À Mons, les visites collectives ont lieu chaque 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis du mois de 13h00 à 14h30. Avant la pandémie, une dizaine de parents (environ sept pères et environ quatre mères) participaient de manière régulière aux visites collectives. Une quinzaine d'enfants étaient généralement présents, en sachant que certains enfants ne venaient aux visites qu'une fois par mois.

Les visites fêtes ont normalement lieu à Mons 4 fois par an ; la St Nicolas, Carnaval, la fête du Printemps et la fête des pères et mères. Lors de ces visites, un accompagnant (déjà inscrit sur la liste de visite et ayant un rapport avec l'enfant) peut participer à la visite. L'objectif de ces visites est de permettre de recréer des moments en famille (comme le parent détenu et l'enfant pourraient le faire à l'extérieur), et d'inscrire, en outre, ces visites dans une temporalité, souvent différente dans le milieu carcéral. Des photos sont également réalisées pour immortaliser ce moment, et développées en double exemplaire afin de permettre au parent d'en remettre une à son enfant, et de conserver la seconde.

En 2020, en raison du contexte sanitaire, aucune visite fête n'a pu être mise en place.

Des visites encadrées ont également eu lieu dans les situations les plus compliquées : soit lorsque la séparation a été compliquée, soit en cas de faits de mœurs, soit lorsque l'enfant n'a plus vu son parent depuis longtemps, soit dans toutes les situations dans lesquelles nous jugeons nécessaire de pouvoir avoir recours aux visites encadrées individuelles. Lorsque les horaires le permettent, ces visites ont, depuis l'an dernier, lieu dans le local des visites hors surveillance, ou en parloir social. Ce dernier est malheureusement peu adapté aux enfants, en raison de sa petite taille, de l'absence de fenêtre et du manque de luminosité et du passage de personnes dans le couloir. La mise en place de visites en local hors surveillance s'avère également compliquée, demande au préalable et horaires en fonction de la disponibilité des agents.

#### d) Les projets mis en place en 2020

En 2019, nous avons pu mettre en place des groupes de parole au sein du quartier femmes. Trois à cinq femmes avaient participé de manière régulière à ces groupes de parole. Ceux-ci avaient abordé des thèmes tels que ceux-ci : « Comment, en tant que parent incarcéré, pouvoir mettre des limites à son enfant lorsque l'on est incarcéré ? », « Comment gérer nos propres émotions et celles de nos enfants en milieu carcéral ? », « Comment pouvoir s'impliquer d'avantage dans la vie de nos enfants ? », « La communication non violente, comment m'adresser à mon enfant ? », etc. Ces groupes de parole, encadrés par les deux intervenantes du Relais Enfants-Parents, avaient en général lieu une fois par mois.

Nous souhaitons poursuivre ces groupes de paroles et peut-être même les mettre également en place au quartier hommes. Malheureusement, cette année compliquée n'a pas été propice à la mise en place de quelconques projets.

#### e) Collaboration avec services extérieurs

Un grand nombre d'enfants de parents incarcérés viennent à la prison de Mons par l'intermédiaire du service Itinérances de la Croix-Rouge de Belgique. Des volontaires, préalablement formés en collaboration avec le Relais Enfants Parents et le SAD, assurent l'accompagnement d'enfants jusqu'à l'entrée de la prison, afin de

pouvoir y retrouver leur parent. Toujours en collaboration avec le REP, des interventions sont organisées régulièrement afin de permettre aux volontaires de s'exprimer sur les difficultés rencontrées sur le terrain. La collaboration avec le service se fait de manière simple et efficace, soit en passant par le Coordinateur de la région concernée, soit en passant directement par les volontaires eux-mêmes, en fonction des situations. La situation sanitaire a malheureusement également compliqué la collaboration avec le service Itinérances. En effet, beaucoup de bénévoles étant des personnes « à risque », les accompagnements ont dû être globalement suspendus. Certains accompagnements n'ont donc toujours pas pu être remis en place.

Nous entretenons une collaboration de qualité avec le SAD et le service Médiate. En effet, même si ces rencontres avaient déjà lieu auparavant, nous avons remis en place des rencontres biennuelles afin de clarifier nos rôles respectifs, rediscuter des missions de chacun et de la possible collaboration. A titre d'exemple, le SAD nous relaie à présent certaines demandes de parents incarcérés par mail, étant donné le peu de fiabilité de l'arrivée des billets de rapport jusqu'à notre boîte aux lettres. Une fois de plus, en 2020, nous n'avons pas pu nous rencontrer pour échanger sur nos pratiques comme initialement prévu.

Nous avons également reçu en 2019 une participation financière des Soroptimistes. Ce subside nous avait permis, comme évoqué précédemment, de mettre en place les groupes de parole pour les mères incarcérées. Cette collaboration n'a malheureusement pas pu être réitérée en 2020.

#### f) Difficultés rencontrées

Suite au changement de salle de visite, un nouveau local à matériel avait été mis à notre disposition. Cependant, ce local, sans éclairage, se situait à plusieurs dizaines de mètres de la salle, ce qui compliquait considérablement la mise en place du matériel avant et après la visite. Nous devons, en effet, systématiquement solliciter l'aide d'un parent incarcéré à la fin de la visite pour remettre ce matériel en place. Depuis peu, notre matériel a dû être à nouveau déplacé, à quelques mètres de l'ancien local. La présence de notre matériel dans ce local reste théoriquement temporaire, et sera rediscutée lorsque les visites physiques pourront à nouveau être mises en place.

Comme évoqué précédemment, l'accès à un bureau avec téléphone et ordinateur au quartier femmes reste dépendant de la présence d'autres services et reste donc parfois une difficulté.

Durant cette année 2020, il y a eu en outre quelques changements au niveau de la direction de la prison de Mons. Ces changements ont, à notre niveau, engendré certaines perturbations : nous ne savions en effet pas toujours à qui nous adresser, et la réponse à nos demandes était, par moments, relativement aléatoire et variait dans le temps. Il nous semble qu'un temps d'adaptation nous permettra de clarifier davantage la place de notre travail au sein de la prison.

#### g) Particularités de l'année 2020

L'année 2020 a été particulière avec l'apparition du Covid-19 dans notre société, virus qui a entraîné une crise sanitaire mondiale sans précédent. Vers le début du mois de mars, un confinement total a été annoncé par le gouvernement belge, entraînant l'arrêt des visites en milieu carcéral et l'interdiction pour les services extérieurs de se rendre en prison pour une durée indéterminée. Durant les premières semaines, l'équipe a pu se rendre disponible uniquement par téléphone pour rassurer les familles ou répondre à leurs questions.

Par la suite, dans le courant du mois d'avril, nous avons décidé de proposer aux familles, pour qui l'accès au

courrier postal ou au téléphone était compliqué, de procéder à des envois de photos, dessins ou lettres vers la prison. Ce projet nous a permis de continuer à assurer notre mission d'aide au lien de manière alternative et innovante.

Ce n'est qu'en juin que nous avons finalement pu retourner au sein de la prison de Mons. Nous avons pu reprendre des entretiens moyennant respect des mesures sanitaires mises en place : port du masque, désinfection des mains au gel hydroalcoolique, distanciation sociale ou mise en place du plexiglas, aération des locaux.

A partir du mois de juillet, les visites ont pu reprendre moyennant certaines adaptations. Tout d'abord, nos visites individuelles ont pu reprendre mais vu l'espace dans les locaux mis à disposition, nous avons dû limiter au maximum le nombre d'intervenants présents lors de ces visites. Ensuite, les enfants participant aux visites collectives devaient normalement être répartis en deux groupes distincts en fonction de l'âge des enfants. En effet, les enfants de plus de 12 ans étaient soumis à des mesures sanitaires plus strictes que ceux de moins de 12 ans. N'ayant qu'une seule jeune âgée de plus de 12 ans à ce moment-là et en concertation avec la direction de la prison, nous avons décidé de ne pas diviser le groupe pour une meilleure gestion de celui-ci. Les mesures et les différences concernant les contacts physiques avaient au préalable bien été expliquées aux enfants et aux parents concernés.

En octobre, un assouplissement des mesures au sein des établissements pénitentiaires avait été initialement annoncé. Cet assouplissement marquait notamment la réouverture des salles VHS ainsi qu'une autorisation des contacts entre les enfants de plus de 12 ans et leur parent. Malheureusement, ces mesures n'ont pas été bien accueillies et ont entraîné de nombreux mouvements de grève au sein des établissements pénitentiaires, entraînant l'annulation de visites et une plus grande difficulté à réaliser des entretiens. À Mons, les visites collectives ont néanmoins pu être maintenues.

Au fil du mois, étant donné l'aggravation de la situation sanitaire, les établissements carcéraux ont décidé de la suspension de toute visite en prison début novembre, cela pour une durée minimale de 6 semaines, soit initialement jusqu'à la mi-décembre.

Le 09 décembre, suite à nos nombreuses demandes, une vidéoconférence a pu être autorisée, uniquement pour le quartier femmes. 6 mamans ont ainsi pu bénéficier de cette « visite virtuelle » avec leurs enfants. Aucune autre vidéoconférence n'a pu être mise en place par la suite.

Vers la fin du mois de décembre, les enfants de moins de 12 ans et ceux de plus de 16 ans ont été autorisés à se rendre à nouveau en visite à table moyennant le respect strict des mesures sanitaires : aucun contact physique n'était autorisé entre le parent détenu et ses enfants, mais les enfants de moins de 12 ans ne devaient pas respecter l'obligation de port du masque.

Néanmoins, les visites Relais Enfants-Parents, elles, ne sont toujours pas autorisées et ce depuis novembre 2020. De nombreux parents et enfants, n'ont malheureusement pas la possibilité de se voir via les visites à tables ni même via les visites virtuelles, ce qui crée une rupture importante et violente pour chacun d'entre eux.

#### h) Conclusion et projets futurs

Nous espérons pouvoir assez vite reprendre nos missions afin de permettre à l'ensemble de ces parents de revoir leurs enfants. Si la situation le permet, nous aimerions également pérenniser les groupes de parole au sein du quartier femmes. Nous voudrions y aborder certains thèmes, tels que « comment est-ce que j'imagine mon enfant dans 10 ans ? », « comment prendre conscience de mes besoins et de ceux de mon enfant ? », « comment

est-ce que je me représente le lien à mon enfant ? », etc.

Nous aimerions également pouvoir scinder les visites fête des mères et fête des pères, qui ont actuellement lieu en même temps. En effet, il est difficile de trouver une date commune car l'écart de dates entre les deux fêtes est considérable. Or, l'importance de cette fête, tant pour les parents que pour leurs enfants, n'est plus à démontrer.

Nous espérons aussi pouvoir implanter le projet Girafe au sein de la prison de Mons afin de permettre une certaine homogénéité avec l'ensemble des autres prisons pour rassurer les enfants et faciliter leur entrée en prison  
notamment.

#### 4.2.4. Statistiques pour Mons section homme et femme

Prestation 2020	Mons
Entretien	228
Visite Encadrée	17
Visite Collective/Fêtes	19
Nombres d'enfants	172

#### 4.2.5. Statistiques pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut

Prestation 2020	Hainaut
Entretien	471
Visite Encadrée	37
Visite Collective/Fêtes	32
Nombres d'enfants	283

### 4.3. Arrondissement judiciaire du Brabant Wallon

#### 4.3.1. Prison d'Ittre

Descriptif :

Prison pour hommes

Maison de peine, dite de « haute sécurité »

Intervenants psychologues : Anaëlle Willemart (janvier-décembre)

Floriane Wallaert (janvier-décembre)

Bénévole :

Xavier Jacques

## a) Cadre et contexte

Concernant la salle de visite à la prison d'Ittre, celle-ci est agréable et spacieuse. Elle nous permet d'installer, sans aucune difficulté, l'espace Tri-Lieux à savoir un espace psychomoteur, un espace lecture et un espace plutôt consacré aux jeux et aux dessins. Pour y accéder, nous traversons une cour en béton avant d'entrer dans le bâtiment principal de la prison. La salle de visite se situe dans ce bâtiment, non loin, sur la gauche. La rencontre avec les enfants se fait à l'entrée de la prison. La salle d'attente est, elle aussi, plutôt spacieuse. Notre conteuse, Claire Goethals de Hopi'Conte, s'y installe avec ses livres et les enfants afin d'emmener les enfants dans un autre univers durant l'attente des inscriptions (que les psychologues du Relais prennent en charge).

Pour nos entretiens, nous réalisons ceux-ci au « medico » (lieu où tous les services effectuent les entretiens avec les détenus). Nous avons la possibilité d'avoir accès à un local, toutefois celui-ci ne nous est pas attitré. Nous n'avons donc pas accès à un ordinateur et nous n'avons accès que très rarement au téléphone (cela dépend du local qu'on occupe). Nous nous rendons bien compte de la chance d'avoir accès à un local lors de nos entretiens. Cependant, l'accès à un bureau avec un téléphone ainsi qu'un ordinateur améliorerait grandement la qualité de notre travail ainsi que des services proposés par le Relais Enfants-Parents

Enfin, les relations de collaboration entre la direction de la prison et les intervenants du Relais Enfants-Parents sont positives et constructives. Les directions nous facilitent notre travail au sein de la prison de Ittre et collaborent avec nous, pour certaines situations plus complexes.

De plus, nous entretenons également de bonnes relations avec les différents services externes ainsi que le SPS.

## b) Entretiens

Nous sommes présentes au minimum une matinée par semaine pour réaliser les entretiens individuels, généralement soit le lundi ou le mercredi. Ces entretiens ont pour objectif d'accompagner le parent détenu dans sa parentalité et dans les difficultés qu'il peut rencontrer au quotidien avec sa famille. Nous reprenons avec le parent détenu, lorsque cela s'avère nécessaire, la manière dont se déroulent les visites. Nous pouvons également les soutenir dans les démarches qu'ils mettent en place pour obtenir un droit de visite et dans la mise en place de ces visites.

Les détenus sollicitent un entretien avec le REP en envoyant directement via un billet de rapport leur demande. Le système des billets de rapport fonctionne très bien à la prison d'Ittre, ce qui nous permet de recevoir rapidement la demande d'un parent et de la traiter au plus vite, en fonction de l'urgence et de nos disponibilités.

Au-delà du circuit classique des billets de rapport pour solliciter un entretien, certaines demandes nous sont parvenues par l'intermédiaire des services partenaires externes, le SPS, les Visiteurs-bénévoles dans les prisons, les familles, la direction, etc. C'est, nous semble-t-il, la confirmation de la reconnaissance du Relais Enfants-Parents en tant que Service-Lien spécialisé dans l'accueil et le traitement des dossiers relatifs au soutien à la parentalité dans le système carcéral.

Nous effectuons en moyenne 24 entretiens de suivi par mois, à raison d'une matinée par semaine. Ceci atteste bien du nombre important de dossiers pris en charge par les intervenants du Relais, mais surtout de l'importance de l'existence de notre service dans cet établissement.

Enfin, si nous ne restons présents que des demi-journées, c'est parce que, comme expliqué ci-dessus, nous n'avons pas d'accès à un ordinateur et très peu à un téléphone. Or, lors des temps d'attente (changements d'agent, préau, activités), la prison se bloque et nous ne pouvons recevoir personne. Cela serait donc une perte de temps pour nous de rester durant toute une journée.

### c) Visites collectives/encadrées/fêtes

À Ittre, les visites collectives ont lieu chaque 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi du mois de 13h30 à 15h. Avant la crise sanitaire, une vingtaine de papas participait de manière régulière aux visites collectives. Nous attendons également par visite une vingtaine d'enfants. En effet, certains enfants ne viennent aux visites qu'une fois par mois.

Les visites fêtes ont lieu à Ittre pour la Saint-Nicolas, la Pâques et la fête des Pères. Lors de ces visites, une personne de l'extérieur déjà inscrite sur la liste de visite et ayant un lien avec l'enfant peut participer à la visite. L'objectif étant de permettre de recréer des moments en famille comme le parent détenu et l'enfant pourraient le faire à l'extérieur. Des photos sont alors également réalisées pour immortaliser ce moment. Ces moments de fête permettent également de marquer les différentes étapes de l'année afin de garder une certaine chronologie et un certain lien avec la vie à l'extérieur.

L'Établissement d'Ittre participe dans l'agrément des fêtes en fournissant tous les goûters sollicités par le Relais Enfants Parents.

Par ailleurs, les anniversaires des enfants peuvent être célébrés avec un pack anniversaire proposé par le Relais. Ce pack comprend le choix d'un cadeau, un cake et des bougies à souffler, des jus à partager ainsi que la prise de deux photos. À cette occasion, les autres enfants et parents chantent et partagent le gâteau d'anniversaire dans un esprit festif et convivial.

La vaste configuration de la salle de visite permet aux papas de préserver l'intimité de la rencontre avec les enfants tout en bénéficiant de la présence bienveillante des intervenants du Relais Enfants-Parents, créant ainsi des échanges intra et interfamiliaux riches et dynamiques.

Il y a, lors de chaque visite, un respect mutuel entre les familles et le Relais Enfants-Parents ainsi qu'une gratitude partagée. Nous mettons un point d'honneur à la dimension humaine de la relation entre le parent et son enfant, dans tout ce qu'elle contient de vivant, de positif et de constructeur. Nous pensons que ces moments de plaisir partagés peuvent aider le parent à ne plus retomber dans une situation où sa liberté et sa dignité humaine sont mises à mal.

Des visites encadrées ont également lieu pour les situations les plus compliquées. Différentes situations peuvent nécessiter la mise en place de ce type de visites ; séparation compliquée et/ou de longue date, faits de mœurs, ou dans toutes situations où nous jugeons nécessaire d'avoir recours à ces visites. Ces visites ont alors lieu dans le local des visites hors surveillance. Ce local n'est malheureusement pas très grand et pas toujours adapté aux enfants. Néanmoins, lorsque nous estimons que celui-ci ne l'est pas, la direction nous autorise l'accès à la grande salle de visite pour autant que celle-ci soit disponible.

### d) Les particularités de l'année 2020

L'année 2020 a été particulière en le sens où nous avons assisté à l'apparition du Covid-19 dans notre société,

virus qui a entraîné une crise sanitaire mondiale sans précédent. Vers le milieu du mois de mars, un confinement total a été annoncé par le gouvernement belge, entraînant l'arrêt des visites en milieu carcéral et l'interdiction pour les services extérieurs de se rendre en prison pour une durée indéterminée. Durant les premières semaines, l'équipe n'a pu se rendre disponible que par téléphone pour rassurer les familles ou répondre à leurs questions.

Par la suite, dans le courant du mois d'avril, nous avons décidé de proposer aux familles pour qui l'accès au courrier postal ou au téléphone était compliqué, de procéder à des envois de photos, dessins ou lettres vers la prison. Ce projet a eu un certain succès et nous a permis de continuer à assurer notre mission au lieu de manière alternative et innovante.

Durant le mois de mai 2020, nous avons pu petit à petit retourner au sein de l'établissement. Dans un premier temps, une seule intervenante de l'équipe a pu revenir pour réaliser les entretiens. Nous avons également prolongé le projet d'échange de photos/dessins/lettres en proposant aux familles de nous envoyer de courtes vidéos des enfants à destination des papas détenus. Nous avons alors eu l'autorisation de la direction de rentrer avec un ordinateur portable pour montrer les vidéos aux papas ainsi qu'avec un appareil photo pour filmer une réponse à envoyer à la famille. En juin, les deux intervenantes ont pu revenir et reprendre les entretiens moyennant respect des mesures sanitaires mises en place : port du masque, désinfection des mains au gel hydroalcoolique, distanciation sociale ou mise en place du plexiglas, aération des locaux.

A partir du mois de juillet, les visites ont pu reprendre moyennant certaines adaptations. Tout d'abord, nos visites individuelles n'ont plus pu se faire dans les salles des VHS, comme cela était le cas avant, à cause de la trop grande proximité physique que cela impliquait. Nous avons donc dû composer avec l'horaire des visites à table de la prison pour réaliser nos visites encadrées dans la salle de visite. Celle-ci ne nous était accessible qu'un nombre de jours très réduit, ce qui a compliqué l'organisation de ces visites. De plus, les enfants participant aux visites collectives ont été répartis en deux groupes distincts en fonction de leur âge des enfants. En effet, les enfants de plus de 12 ans étaient soumis à des mesures sanitaires plus strictes que ceux de moins de 12 ans. La décision a donc été prise en concertation avec la direction de diviser les groupes pour une meilleure gestion lors des visites. Les moins de 12 ans participaient à la première visite du mois et les plus de 12 ans à la deuxième. Certains projets, comme l'atelier contage, n'ont toutefois pas pu reprendre au vu de l'impossibilité de faire attendre les enfants dans la salle d'attente, qui est un endroit fermé et plus exigu.

En octobre, un assouplissement des mesures au sein des établissements pénitentiaires a été annoncé. Cet assouplissement marquait notamment la réouverture des salles VHS ainsi qu'une autorisation des contacts entre les enfants de plus de 12 ans et leur parent. Nous avons donc décidé de regrouper à nouveau tous les enfants à la même visite, ce qui a eu pour conséquence de faciliter grandement l'organisation des visites pour les fratries, a fortiori quand des accompagnements Croix-Rouge étaient nécessaires. Malheureusement, ces mesures n'ont pas été bien accueillies et ont entraîné de nombreux mouvements de grève au sein des établissements pénitentiaires, entraînant l'annulation de visites et une plus grande difficulté à réaliser des entretiens. La prison d'Ittre a toutefois été relativement peu touchée par ces mouvements de grève, nos visites collectives ont d'ailleurs toujours pu être maintenues.

Au fil du mois, la situation s'est aggravée dans la société en général, impactant les décisions prises au niveau des établissements carcéraux. Les enfants de plus de 12 ans se sont notamment vu refuser la participation à la visite enfants-parents. Avant que cette mesure puisse être mise en place, la direction de l'établissement a annoncé que les cas de Covid-19 devenaient de plus en plus nombreux au sein même de la prison et que celle-ci serait en état de lockdown complet pour quelques jours. Par ailleurs, de nouvelles mesures sociétales visant à endiguer la pandémie ont été annoncées par le Comité de Concertation belge. Parmi ces mesures, la suspension de toute visite en prison a été décidée pour une durée minimale de 6 semaines, soit initialement jusqu'à la mi-

décembre. Le lockdown annoncé a finalement duré quelques semaines et, à notre retour au sein de l'établissement dans le courant du mois de novembre, seuls les entretiens avec les parents détenus nous étaient accessibles.

Vers la fin du mois de décembre, les enfants de moins de 12 ans et ceux de plus de 16 ans ont été autorisés à se rendre à nouveau en visite à table moyennant respect strict des mesures sanitaires : aucun contact physique n'était autorisé entre le parent détenu et ses enfants, mais les enfants de moins de 12 ans ne devaient pas respecter l'obligation de port du masque.

Certains projets bien établis à Ittre n'ont également pas pu prendre en place à la prison d'Ittre cette année à cause du contexte sanitaire. C'est notamment le cas des groupes de parole et des visites fêtes.

L'implémentation du Projet Girafe a également été reporté à cause du confinement. De plus, le directeur de référence pour le REP dans l'établissement a changé en cours d'année. Il a donc fallu réussir à trouver un moment de réunion pour faire le point sur les différents projets et demandes en cours, ce qui n'a pas été aisé vu l'agenda chargé des directeurs durant cette année si mouvementée. La réunion a d'ailleurs dû être reportée à une date ultérieure et n'a pu avoir lieu en 2020.

Enfin, depuis l'année 2018, nous recevons un subside grâce à l'aide de **Viva For Life** afin d'effectuer des visites à domicile, dans le lieu de vie des enfants. Ce projet nous a permis de rencontrer et de préparer avec l'enfant les visites. Nous avons pu de manière plus systématique rencontrer l'enfant au préalable à son domicile afin de faire connaissance et de le rassurer si nécessaire. Ce projet nous a également permis de retourner voir l'enfant après si cela s'avérait nécessaire. Toutefois, suite à la pandémie, nous n'avons pas pu réaliser de visites à domicile ces derniers mois que de manière très restreinte.

#### e) Collaboration avec les services extérieurs en 2020

Cette année encore, la collaboration sans faille avec la Croix-Rouge a pu se poursuivre et permettre ainsi aux enfants de venir rendre visite à leur parent quand la famille ou l'institution ne savent pas assurer le trajet par eux-mêmes. Au vu du contexte sanitaire, les accompagnements ont malheureusement été soumis à de nombreux bouleversements. Les bénévoles ont toutefois fait preuve d'une très grande flexibilité et les coordinateurs de province ont pratiquement toujours réussi à trouver des solutions pour que les visites puissent avoir lieu pour chaque enfant concerné, en trouvant par exemple un binôme alternatif pour les situations où les bénévoles habituels craignaient pour leur santé ou celle de leurs proches.

Les interventions et formations des bénévoles ont pour la plupart dû être annulées au cours de l'année, la situation sanitaire étant toujours en cause. De plus, la collaboration avec Hopi'Conte a dû être mise en pause, les conditions d'accueil de l'activité contes n'étant plus optimales à cause des restrictions sanitaires, l'impossibilité d'occuper la salle d'attente en étant la raison principale.

#### f) Difficultés rencontrées

Nous avons une bonne collaboration avec la direction. Les demandes peuvent généralement aboutir assez facilement. Toutefois, notre demande récurrente d'obtenir un bureau avec un téléphone et un ordinateur est veine, et ce depuis plusieurs années maintenant. Nous le regrettons, car cela nous empêche de profiter au mieux de notre temps au sein de la prison.

Les grèves ainsi que la situation sanitaire ont fortement compliqué notre travail, mais la direction et les agents

ont néanmoins toujours tenté de faire leur maximum pour ne pas que les visites Relais Enfants Parents soient impactées.

g) Conclusion et projets futurs

L'année 2020 fut une année compliquée et instable pour chacun. Très peu de visites ont pu avoir lieu et il n'a pas été simple de maintenir le lien entre les enfants et les parents incarcérés dans un contexte comme celui-ci.

Le projet Girafe n'a lui non plus pas pu continuer à se mettre en place malgré l'accord de la direction. Nous espérons dès lors pouvoir l'implanter en début d'année 2021. En effet, ce projet a pour objectif de placer une girafe « Popy » durant différents moments du trajet, entre l'accueil des enfants et la salle de visite. Ce projet a été créé afin de rendre la prison plus « accueillante » et afin que les enfants puissent se laisser guider par un nouvel ami. L'objectif 2021 est que Popy puisse être présente sur différentes prisons du REP afin que les enfants, dont un parent viendrait à être transféré, retrouvent un élément stable dans tout le changement que cela apporte et peut-être même de l'étendre à l'ensemble des établissements pénitentiaires.

#### 4.3.2. Statistiques pour Ittre et l'arrondissement judiciaire du Brabant-Wallon

Prestation 2020 Par Prison	Ittre et B-W
Entretien	210
Visite Encadrée	27
Visite Collective/Fêtes	12
Nombres d'enfants	127

#### 4.4. Arrondissement judiciaire de Liège

##### 4.4.1. Prison de Lantin

###### Descriptif :

Maison d'arrêt et maison de peine

Bloc Polyclinique, semi-détention et annexe psychiatrique

Section Hommes et section Femmes

###### Intervenants psychologues :

Charlotte Fossoul (janvier-décembre)

Anaëlle Willemart (janvier-décembre)

Samanta Widart (septembre-décembre)

Franck Vaessen (janvier-août)

a) Cadre et contexte

Etant donné le grand nombre de détenus (approximativement 950 détenus dont 70 femmes), un nombre important de demandes d'entretiens psychologiques (première demande et suivis) nous sont adressées à Lantin. Ce qui implique un délai de prise en charge qui peut varier de plusieurs semaines à plusieurs mois. En effet, pour des raisons budgétaires, le temps de travail de nos intervenants (l'équivalent d'un temps plein et demi) ne nous permet pas toujours de faire face à une demande de plus en plus importante d'interventions.

Deux locaux aménagés pour l'accueil des enfants nous sont réservés pour organiser nos entretiens et nos visites encadrées individuelles lorsque la situation le nécessite. Les locaux comprennent un coin salon, du mobilier pour enfants, des tapis et jouets installés par le REP. Ces deux locaux, pouvant se comparer à des salles de jeux, sont utilisés de manière partagée entre le service VHS (visites hors surveillance) pour l'organisation de visites familiales, le REP pour des visites qui sont ici accompagnées par les psychologues et, depuis la crise du Covid-19, par le service organisant les visites virtuelles de la Maison de Peine. Cette année, les peintures des locaux ont été rafraichies. L'avis du REP a été demandé dans la sélection des couleurs afin de pouvoir égayer les salles et permettre aux familles de s'approprier au mieux l'espace et de passer une visite agréable.

La salle de visites collectives habituellement utilisée lors des visites du mercredi après-midi est la salle de visite de la Maison d'arrêt. Celle-ci, organisée habituellement en rangées de tables et de chaises est aménagée afin de créer un espace où les enfants peuvent circuler entre un espace psychomoteur, un espace détente et un espace créatif. C'est avec l'aide de notre bénévole et de deux détenus de confiance que nous organisons la salle avant chaque visite et que nous amenons le matériel nécessaire à l'installation des trois espaces du tri-lieux.

Lors des visites de fêtes qui réunissent davantage de personnes que les visites collectives habituelles, nous avons la possibilité de réserver la salle de visite de Maison de Peine qui est plus spacieuse. Cela nécessite l'annulation de la dernière visite à table de la journée à la prison.

Le trajet des enfants entre l'arrivée à la prison et la salle de visite est assez long et passe par une première salle d'attente, un « sas de détection Rayon X » identique à ceux présents dans les aéroports, un souterrain, un escalier, une seconde salle d'attente et un grand nombre de grilles. Lors des déplacements avec le groupe d'enfants (en moyenne une quinzaine dont habituellement quelques bébés), toute l'équipe du REP est mobilisée afin de garantir la sécurité de tous.

L'inscription des enfants pour les visites se fait au portier, à l'entrée de la prison et de manière très rigoureuse (clôture des inscriptions 30 minutes avant la visite) afin de garantir la bonne organisation de la préparation de la salle, l'appel du parent incarcéré sur niveau, le timing millimétré des mouvements en interne et enfin le démarrage de la visite en temps et en heure. Il faut savoir que tout retard entraîne, par effet boule de neige, du retard dans l'ensemble des mouvements internes à la prison.

Les intervenants du Relais disposent également d'une adresse mail (@fgov.be) au sein de la prison et sont inscrits dans une démarche dynamique de communication interservices très active au sein de l'établissement.

b)

Entretiens

Les intervenant du REP sont présents en moyenne 2 à 3 jours par semaine dans l'établissement pénitentiaire pour y réaliser des entretiens. Au-delà des entretiens de première demande et d'ouverture de dossiers, ceux-ci nous permettent d'accompagner le parent incarcéré dans tout ce qui touche à sa parentalité et aux difficultés qu'il pourrait rencontrer, tant d'un point de vue psychologique que d'un point de vue plus pratique en les

assistant dans les démarches administratives et juridiques que certains entament en rapport avec leur rôle de parent. Ces entretiens nous permettent également de refaire le point sur les visites en cours avec le parent au besoin. Ils sont réalisés dans les pièces familiales des VHS qui sont également utilisées pour les visites individuelles encadrées comme mentionné ci-dessus. Le coin salon aménagé avec un canapé, une table basse et des chaises rend propice l'organisation de ces entretiens.

Pour demander un entretien, le parent a la possibilité d'envoyer une fiche-message à l'attention du REP par le courrier interne de la prison ou de téléphoner à l'intervenant en charge de son dossier en expliquant le motif de sa demande. Il arrive également que d'autres services extérieurs voire le SPS ou la direction nous relaie des demandes des parents lors de leurs propres entretiens.

Les demandes qui nous parviennent lors des entretiens sont les suivantes :

- Questionnement et difficultés autour de la parentalité en tant que père/mère incarcéré
- Soutien à la parentalité
- Soutien du parent dans les démarches relatives à la reconnaissance d'un enfant ou à une demande de droit aux relations personnelles
- Reprise de contact du détenu avec son enfant suite à une rupture
- Demande de visites enfants-parents (en présentiel ou en virtuel)
- Demande d'appels téléphoniques encadrés
- Relais vers la famille à l'extérieur, les institutions ou les autorités judiciaires
- Rencontres de la famille à domicile ou dans le local extérieur (grâce aux subsides Viva for Life)
- Demande de contacts avec les intervenants en charge des enfants à l'extérieur (SAJ, SPJ, institutions, psychologues...)
- Organisation de fêtes d'anniversaires et fêtes diverses (St-Nicolas, Pâques, fête des pères/mères...)

#### c) Visites collectives/encadrées/fêtes

Les visites collectives sont organisées tous les mercredis après-midi (4x/mois) chez les hommes et les 2e et 4e mercredis du mois chez les femmes. Chaque enfant peut y rencontrer son parent 1 à 2x par mois à raison de 1h30 par visite dans un espace aménagé pour l'accueil des enfants (tri-lieux avec un espace moteur, un espace détente et un espace créatif). Les enfants peuvent y circuler librement et aller à leur guise d'un espace à l'autre, accompagné de leur parent incarcéré qui, dans les visites ordinaires, doit rester fixe à la table qui lui est désignée. Chez les hommes, un goûter est proposé par le REP (biscuits, chips, jus de fruits, bonbons, etc.) en échange d'une participation de 1,50 € par papa. Les visites sont encadrées par deux intervenants du REP soucieux d'accompagner et de faciliter la relation durant ce moment de partage. La surveillance de la visite est réalisée via les caméras par le centre le plus proche de la salle de visite. Les intervenants du REP sont équipés d'un talkie-walkie et d'un bouton d'alarme en cas d'urgence. La visite effective entre le parent détenu et l'enfant demande un temps de préparation important qu'il soit administratif ou organisationnel et mobilise l'équipe entière du REP tous les mercredis après-midi.

Les visites encadrées ont quant à elles lieu dans les locaux des VHS (visites hors surveillance) à raison d'une heure une fois par mois (par parent incarcéré). Ces visites réunissent le parent, l'enfant et l'intervenant du REP.

Elles ont lieu dans un local plus petit disposant également d'un matériel adapté à l'enfant. Elles permettent un encadrement de la rencontre plus privilégié que la visite collective. Un divan, une petite table, des jouets sont installés, reproduisant ainsi un petit salon qui s'apparente au cadre familial. Pour toutes les visites REP, les parents sont autorisés à apporter une cantine de maximum 7 articles (friandises, boissons, fruits...) à consommer avec leur(s) enfant(s) durant la visite.

Habituellement, nous organisons jusqu'à 3 visites « fêtes » par année, tant au quartier homme qu'au quartier femme. La plus grosse organisation est celle de la St-Nicolas durant laquelle les parents ont la possibilité d'acheter un cadeau de St-Nicolas qui est remis par celui-ci le jour de la fête, accompagné par un sachet de friandises. Lors de ces visites particulières, un goûter réalisé par un « atelier pâtisserie » réunissant plusieurs détenus est offert aux familles et des photos sont réalisées et distribuées aux familles après vérification de la direction. Il s'agit bien souvent des seules photos de familles réalisées durant la période d'incarcération de l'un des deux parents et celles-ci sont très précieuses pour tous. L'apport de ces moments de partage réunissant les familles tant autour de la nourriture que de la réalisation de photos et d'activités ludiques est très apprécié.

Les visites fêtes à Lantin exigent une excellente préparation et coordination de l'équipe tant avec la direction qu'avec le personnel pénitentiaire car elles mobilisent un grand nombre de participants. En effet, un accompagnant extérieur est autorisé à participer exceptionnellement à la visite avec l'enfant et son parent incarcéré. Il peut s'agir de l'autre parent, d'un grand-parent, d'une tante, d'un oncle ou encore d'un autre enfant majeur de la famille.

#### d) Particularités de l'année 2020

L'année 2020 avait pourtant commencé comme à son habitude, les entretiens, visites individuelles et collectives s'organisant sans problème notable. Vers le milieu du mois de mars, un confinement total a été annoncé par le gouvernement belge, entraînant l'arrêt des visites en milieu carcéral et l'interdiction pour les services extérieurs de se rendre en prison pour une durée indéterminée. L'inauguration du Projet Girafe installé en début d'année au quartier femme a dû être postposée et n'a pu avoir lieu en mars 2020 comme planifié. Durant les premières semaines, l'équipe n'a alors pu que se rendre disponible par téléphone pour rassurer les familles ou répondre à leurs questions.

Dans le courant du mois d'avril, nous avons décidé de proposer aux familles pour qui l'accès au courrier postal ou au téléphone était compliqué de procéder à des envois de photos, dessins ou lettres vers la prison via notre intermédiaire. Une des psychologues de l'équipe a également pu progressivement retourner au sein de l'établissement pénitentiaire. Nous avons alors pu faire évoluer le projet entamé et, avec accord de la direction, proposer aux familles un échange de vidéos préenregistrées avec le parent détenu. Nous avons alors eu l'autorisation de la direction de rentrer avec un ordinateur portable pour montrer les vidéos aux parents ainsi qu'avec un appareil photo pour filmer une réponse à envoyer à la famille.

Durant ce premier confinement, les établissements pénitentiaires se sont tous peu à peu dotés d'ordinateurs portables, la prison de Lantin y compris, afin de pouvoir offrir aux détenus des visites virtuelles avec leur famille à défaut des visites habituelles. Dans le courant du mois de mai, nous avons obtenu de la direction un ordinateur

portable interne qui nous a également permis de mettre en place des visites virtuelles pour nos propres dossiers, principalement ceux pour lesquels les situations étaient les plus compliquées et notre aide nécessaire. Nous avons également proposé aux familles du quartier homme qui le souhaitent de réaliser un petit bricolage pour la fête des pères et de nous l'envoyer pour transmission aux pères détenus, la visite fête des pères ne pouvant avoir lieu.

A partir du mois de juin, les trois intervenants ont pu revenir au sein de l'établissement et reprendre les entretiens moyennant respect des mesures sanitaires mises en place : port du masque pour tous, désinfection des mains au gel hydroalcoolique, distanciation sociale ou mise en place du plexiglas, aération des locaux, respect du compartimentage instauré au sein de la prison. Le mois de juillet a quant à lui été celui de la reprise des visites à Lantin moyennant certaines adaptations et restrictions. Les visites individuelles ont pu reprendre tant au quartier homme qu'au quartier femme avec respect strict des mesures sanitaires (port du masque pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans, désinfection des mains au gel hydroalcoolique, prise de la température au portier, désinfection des locaux et des jeux utilisés entre chaque visite et interdiction de contact physique entre les enfants de plus de 12 ans et leur parent). Les visites collectives ont également pu reprendre au quartier femme à condition qu'elles se passent à l'extérieur, dans le préau, où la distanciation physique entre les différentes familles était plus facilement respectable. La reprise des visites collectives du quartier homme n'était quant à elle malheureusement pas envisageable en raison de l'exiguïté des salles de visites, de l'impossibilité d'avoir accès au préau et du compartimentage en vigueur.

Au début du mois d'octobre, un assouplissement des mesures au sein des établissements pénitentiaires a été annoncé. Cet assouplissement marquait notamment la réouverture des salles VHS ainsi qu'une autorisation des contacts entre les enfants de plus de 12 ans et leur parent. De plus, moyennant respect du compartimentage des papas en fonction de la maison dans laquelle ils étaient détenus (maison d'arrêt VS maison de peine), un accord avait été trouvé pour la reprise des visites collectives au quartier homme. Malheureusement, ces mesures n'ont pas été bien accueillies et ont entraîné de nombreux mouvements de grève au sein des établissements pénitentiaires, entraînant l'annulation de visites et une plus grande difficulté à réaliser des entretiens. L'assouplissement des mesures a alors été revu à la baisse et les principales restrictions décidées ont été les suivantes : bulle de 3 visiteurs maximum par détenu pour une durée minimale d'un mois, pas plus de deux visiteurs de plus de 12 ans par visite, celles du REP y compris.

En novembre, de nouvelles règles sanitaires ont été édictées, parmi ces mesures, la suspension de toute visite en prison a été décidée pour une durée minimale de 6 semaines, soit initialement jusqu'à la mi-décembre. Nous avons toutefois pu continuer à nous rendre à la prison de Lantin pour réaliser des entretiens et des visites virtuelles.

Vers la fin du mois de décembre, les enfants de moins de 12 ans et ceux de plus de 16 ans ont été autorisés à se rendre à nouveau en visite à table moyennant respect strict des mesures sanitaires : aucun contact physique n'était autorisé entre le parent détenu et ses enfants, mais les enfants de moins de 12 ans ne devaient pas respecter l'obligation de port du masque. Les visites du Relais Enfants-Parents n'ont, quant à elle, pas pu reprendre. Seuls les entretiens et les visites virtuelles nous ont encore été accessibles jusqu'à la fin de l'année 2020. La visite fête de la Saint-Nicolas n'a donc malheureusement pu avoir lieu cette année les cadeaux commandés par les papas et les mamans attendent sagement un moment plus opportun pour être distribués aux enfants.

Certains projets qui avaient été réfléchis et devaient se mettre en place à Lantin n'ont également pas pu être réalisés cette année à cause du contexte sanitaire. C'est notamment le cas des groupes de parole qui devaient se tenir pour les mamans détenues au quartier femme. La collaboration avec notre "Mamy conteuse" n'a pas non plus été implémentée cette année au vu des mesures sanitaires imposées. Les affiches de notre Projet Girafe ont quant à elles pu être installées dans le courant de l'année au quartier homme où elles n'étaient pas encore présentes et ont déjà pu avoir leur petit succès.

Cette année encore, nous avons pu compter sur les subsides de Viva For Life de janvier à mars et d'août à décembre pour effectuer, au besoin, des visites dans le lieu de vie des enfants. Ce projet nous permet de nous présenter et de préparer avec l'enfant la première entrée en prison, qui peut parfois être source d'inquiétudes ou d'interrogations. Malheureusement, la crise sanitaire a compliqué la possibilité de se rendre au domicile des gens de manière totalement sécurisée. Le grand local mis à disposition du REP dans les anciennes habitations de fonction situées à l'entrée de la prison a toutefois pu palier à ces difficultés lorsque la situation le nécessitait.

#### e) Conclusion et projets futurs

Tout d'abord, nous espérons durant cette année 2021 pouvoir reprendre toutes nos activités, et notamment pouvoir remettre en place toutes les visites, qu'elles soient encadrées ou collectives. Nous avons beaucoup de retour des parents incarcérés ainsi que des familles concernant la difficulté de ne pas se voir durant autant de temps suite à la crise sanitaire.

De plus, nous souhaiterions pouvoir réorganiser cette année une visite fête de la rentrée. Nous avons pu en organiser une en 2019 au quartier femme et celle-ci avait été une vraie réussite pour tous. Nous l'avons organisée au jardin, avec des jeux en bois géants, des gouters, etc. Si cela est possible, nous aimerions réorganiser une telle visite au quartier femme ; et après discussion avec la direction de Lantin, ainsi que selon la faisabilité du projet, peut-être aussi au quartier homme.

En outre, nous souhaiterions mettre en place en 2021 des groupes de parole qui permettraient aux papas du QH et aux mamans du QF qui le souhaitent, d'aborder des thèmes en lien avec la parentalité et d'en débattre. Des activités, comme des ateliers "bricolage", pourraient être proposés lors de ces séances pour animer les visites collectives.

Les groupes de parole seraient animés par deux intervenants du Relais et se feraient à une fréquence d'une animation par mois pendant 1h30. Tous les parents incarcérés seraient invités à participer aux groupes de paroles, même ceux qui ne bénéficient pas de visites REP. L'inscription se ferait par fiche message renvoyée au service. Le nombre serait limité à 10 détenus par séance pour garantir une sécurité optimale.

Durant les années précédentes, un atelier culinaire était organisé lors d'une visite collective par mois (en alternance : 3e et 4e mercredi de chaque mois) par deux détenus préalablement sélectionnés par le chef quartier responsable. Ils devaient alors confectionner une création culinaire et la proposer à la visite. Nous souhaiterions remettre cet atelier culinaire en place dès la reprise de nos visites collectives. Le nombre de participants serait transmis la semaine précédente au chef responsable de l'atelier pour établir une estimation des parts à faire. Une liste des ingrédients serait mise à disposition en cas d'allergies ou intolérances alimentaires. Un feedback serait demandé aux les participants en fin de visite pour permettre aux détenus cuistots d'évaluer leur travail et de se

réadapter pour les créations suivantes. Lors des visites “fête” (Pâques, St Nicolas, etc.) des créations adaptées aux circonstances pourraient être proposées pour rendre la visite plus festive.

Finalement, nous désirons, cette année, pouvoir mettre en place une collaboration autour d’une activité “conte”. En effet, notre équipe avait prévu d’accueillir une “Mamy conteuse” au sein de nos visites collectives durant l’année 2020, mais ce projet n’a malheureusement pas pu être mis en place à cause des bouleversements apportés par le Covid-19. Il nous tient à cœur de pouvoir le relancer lorsque la situation le permettra car cette activité est déjà accueillie avec grand enthousiasme dans d’autres établissements pénitentiaires où le REP est présent.

#### 4.4.2. Statistiques pour Lantin section homme et femme et l’arrondissement de Liège

Prestation 2020	Lantin et Liège
Entretien	377
Visite Encadrée	186
Visite Collective/Fêtes	20
Nombres d’enfants	51

#### 4.5. Arrondissement judiciaire de Namur

##### 4.5.1. Prison d’Andenne

###### Descriptif :

Maison de peine  
Section Homme

Intervenants Psychologues :  
Charlotte FOSSOUL (janvier-décembre)  
Anaëlle WILLEMART (janvier-décembre)  
Franck VAESSEN (janvier-décembre)  
Ombeline SILVESTRE (février - septembre)  
Meltem SAGIRKAYA (octobre - décembre)

###### a) Cadre et contexte

Nous disposons d’un parloir spécifique (réaménagé et repeint par le REP) pour les visites encadrées. Celui-ci est équipé d’une petite table et de chaises pour enfants, de deux fauteuils, de coussins et poufs colorés en forme de fruits et d’animaux, d’une table à langer ainsi que d’une armoire à jeux fermée sous clé. Nous disposons également d’une salle particulièrement spacieuse pour les visites collectives. Cette salle est équipée d’armoires pour le matériel de nos trois espaces (tri-lieu): moteur, créatif et détente.



Les enfants s'inscrivent dans un local extérieur pour les visites appelées « accueil extérieur ». Ce bâtiment spacieux est équipé d'une salle d'attente lumineuse ainsi que de WC. Les enfants s'y inscrivent 30 minutes avant le démarrage de la visite et y sont accueillis par une bénévole du REP avec une petite animation de type lecture ou coloriage.

Le trajet entre l'accueil extérieur et la salle de visite est assez long et traverse l'allée d'un parking où des véhicules peuvent circuler, toute l'équipe du REP doit être mobilisée pour les déplacements avec les enfants pour des raisons de sécurité.

À Andenne, les toilettes de la salle de visites ne sont pas accessibles pour les visiteurs. Il nous est demandé d'accompagner les enfants à l'extérieur de la salle en cas d'urgence. Il est donc nécessaire que deux intervenants soient présents aux visites car le second s'occupe de la gestion de la salle comble.

Concernant le goûter, les enfants sont autorisés à se présenter avec de la monnaie et ont accès aux distributeurs de friandises lors de la visite. Les papas sont également autorisés à descendre avec une cantine de 7 articles maximum commandés préalablement à la prison.

Comme dans toute visite REP, les papas sont autorisés à circuler librement dans la salle avec leurs enfants. La salle étant spacieuse, chacun peut bénéficier d'une zone de confort avec plusieurs tables vides séparant chaque famille, si souhaité. Il n'est pas rare de voir des groupes se former dans le fond de la salle pour un petit match de mini-foot improvisé avec un ballon en mousse.

Concernant les entretiens, depuis le mois de février 2020, nous n'avons plus de bureau fixe attribué au REP. Afin de pouvoir bénéficier d'un bureau, nous devons nous renseigner en début de journée pour savoir si nous pouvons avoir accès à un bureau inoccupé. Celui-ci nous permet de disposer d'un accès au téléphone et au réseau intranet ainsi qu'à une adresse mail (@fgov). Des réunions de coordination sont organisées avec le SAD et Médiante. Une collaboration régulière avec des intervenants (assistants sociaux et psychologues) du SPS est également établie.

#### b) Visites collectives/encadrées/fêtes

Les **visites collectives** se font sous la surveillance de 1 ou 2 agents pénitentiaires qui garantissent la sécurité de tous. Celles-ci sont organisées tous les 1ers et 3es mercredis du mois (modifications en 2020). Chaque enfant peut y rencontrer son parent 1 à 2x par mois à raison de 1h30 dans un espace aménagé pour l'accueil des enfants (tri-lieux avec un espace moteur, un espace détente et un espace créatif). Ils peuvent y circuler librement et aller à leur guise d'un espace à l'autre, accompagné de leur parent incarcéré qui, dans les visites ordinaires, doit rester fixe à la table qui lui est désignée. Les visites sont encadrées par deux intervenants du REP soucieux d'accompagner et de faciliter la relation durant ce moment de partage.

La visite effective entre le parent détenu et l'enfant demande un temps de préparation important qu'il soit

administratif ou organisationnel et mobilise l'équipe entière du REP tous les mercredis après-midi. En effet, les mercredis où aucune visite collective n'est prévue sont dédiés aux visites individuelles ou encadrées avec les adolescents car en leur proposant une plage horaire le mercredi après-midi, nous leur permettons de ne pas manquer l'école pour une visite à leur parent.

Les **visites encadrées** ont lieu dans un parloir réaménagé à raison d'une heure une fois par mois. Ces visites réunissent le parent, l'enfant et l'intervenant du REP. Elles ont lieu dans un local plus petit disposant également d'un matériel adapté à l'enfant. Elles permettent un encadrement de la rencontre plus privilégié que la visite collective.

Un divan, une petite table et des jouets sont installés, reproduisant ainsi un petit salon qui s'apparente au cadre familial. La visite se déroule sous surveillance caméra gérée par un centre, proche des parloirs, qui peut intervenir rapidement en cas de problème. Un bouton d'alarme est également à notre disposition en cas de soucis.

Pour toutes les visites REP, les parents sont autorisés à apporter une cantine de maximum 7 articles (friandises, boissons, fruits...) qu'ils peuvent consommer avec leur(s) enfant(s) durant la visite.

En 2020, nous n'avons pas eu l'opportunité d'organiser de **visite « fête »** à l'EP d'Andenne. Ces visites réalisées dans un contexte festif et détendu n'ont pas pu avoir lieu à cause de la pandémie. En effet, le cadre strict imposé dans l'organisation des visites ne nous permettait pas de réaliser de telles visites.

### c) Difficultés rencontrées

En 2018, nous avons reçu un bureau dédié aux entretiens du REP dans la zone médicale et sociale du cellulaire. En 2019, suite à un nombre plus élevé d'intervenants psycho-sociaux internes à la prison, il nous a été demandé de partager ce local avec le SAD (service d'aide au détenus) ce qui a entraîné une réorganisation des horaires de chacun et le fait que nous ne bénéficions plus de ce bureau les mardis et jeudis. Depuis février 2020, ce bureau nous a été retiré en raison d'une augmentation de l'effectif d'autres services. Depuis, nous devons nous renseigner sur la possibilité d'utiliser un local inoccupé lorsque nous arrivons dans la prison.

Les appels des détenus au Medico (zone psycho-médico-sociale) sont gérés par deux agents. Lorsque nous souhaitons rencontrer un détenu, une procédure rigoureuse est mise en place via PC (depuis 2018) et c'est l'agent préposé au Medico qui réalise l'appel. Malheureusement, le manque de personnel pénitentiaire en 2020 a parfois contraint à la fermeture du Medico à 14h00 sans que nous ne puissions en être avertis avant le changement de pause des agents. Cela entraîne alors l'impossibilité pour nous de réaliser des entretiens durant toute l'après-midi. Ceux-ci sont alors reportés, ce qui nous empêche d'avancer dans la gestion des nouvelles demandes de prise en charge.

La majorité des difficultés rencontrées durant l'année 2020 étaient liées à la situation sanitaire (covid-19), l'évolution de la situation à la prison d'Andenne ainsi que les initiatives mises en place seront détaillées au point suivant.

### d) Evolution et gestion de la situation sanitaire covid-19

Le 17 mars 2020, nous avons appris que notre présence au sein de l'établissement pénitentiaire devait être évitée autant que possible pour cause de pandémie à la covid-19. A dater de ce jour, nous avons dû annuler toutes nos visites et activités au sein de la prison d'Andenne. Nous avons alors prévenu les papas incarcérés de l'annulation de tous contacts, en leur faisant savoir que nous restions disponibles s'ils en ressentaient le besoin. Nous avons également récupéré les informations nécessaires aux contacts avec les familles que nous suivons (que nous mettons également au courant de la situation).

Le lendemain, nous avons effectué les derniers entretiens à la prison d'Andenne et nous avons poursuivi le travail de communication commencé précédemment en contactant les responsables des services « Itinérance » de la Croix Rouge, qui véhiculent une partie des enfants venant rendre visite à leur papa. Nous avons également pris soin de mettre au courant nos bénévoles qui nous aident habituellement dans la réalisation de nos visites.

Suite à cette situation, nous avons essentiellement réalisé un travail de communication avec les différentes parties impliquées dans nos activités. Nous avons également réfléchi à des pistes permettant un maintien du contact entre parents incarcérés et leur(s) enfant(s) avec toute l'équipe du « Relais Enfants Parents ».

Le 7 Avril 2020, nous avons mis en place un projet d'impression de photos (dessins, messages, etc.) que nous envoyons aux proches des enfants de détenus. Les contenus que nous avons reçus par mail ont été développés et distribués par la suite au sein de la prison.

A partir du 18 mai 2020, le précédent projet s'est étendu à de nouveaux types de contenus, permettant également aux enfants de nous faire parvenir de courtes vidéos, que nous centralisons afin de les présenter aux papas incarcérés. Pour ce faire, nous avons demandé à la direction de la prison l'autorisation de pouvoir entrer dans l'établissement muni d'un ordinateur portable contenant les vidéos et photos. Si le détenu le souhaitait, il pouvait à son tour enregistrer un message vidéo à l'attention de son/ses enfant(s), que nous envoyons alors aux proches de l'enfant.

A partir du 18 mai 2020, nous avons eu accès à des masques en tissus réutilisables désinfectés en fin de journée par la prison, et reconditionnés. Du gel hydro-alcoolique est également mis à disposition de notre équipe. Nous avons également pris soin de réaménager nos espaces de travail afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur. Tous les détenus se présentent à nos entretiens munis d'un masque en tissus. En ce début de pandémie, nous n'avons pas d'accès à des parois en plexiglass.

Le 25 mai 2020, nous avons soumis un projet de « visite-virtuelle encadrée » à la direction de la prison d'Andenne. Ce projet permettrait d'étendre le projet de visites virtuelles (vidéo-conférences proches/détenus précédemment mis en place par la prison) aux enfants et détenus ne pouvant pas y avoir accès (restrictions, conflits intrafamiliaux, besoin d'encadrement, etc.). Pour ce faire, nous proposons d'encadrer ces visites virtuelles comme nous encadrons habituellement les visites encadrées. Nous avons également soumis un projet de centralisation de cadeaux pour la fête des pères, que nous souhaitons faire parvenir aux papas incarcérés. Le projet de « visites-virtuelles encadrées » a dû être réévalué, tandis que le projet « fête des pères » a été accepté directement.

Le 27 mai, nous nous sommes réunis avec différents services extérieurs travaillant au sein de la prison d'Andenne afin d'organiser la reprise de nos activités. Nous avons ensuite repris progressivement les entretiens de première demande ainsi que les entretiens de soutien à la parentalité.

Le 04 juin 2020, nous avons reçu un accord de la direction d'Andenne pour lancer le projet « visites-virtuelles encadrées » expliqué précédemment. Un ordinateur portable est mis à notre disposition par la prison dans le cadre de ce projet.

Le 18 juin 2020, nous recevons l'autorisation des autorités pénitentiaires de reprendre nos activités (visites encadrées et collectives) dans le respect de plusieurs mesures sanitaires :

- Nombre restreint de participants (en fonction de l'âge également).
- Port du masque obligatoire lors des déplacements.
- Les contacts physiques sont autorisés uniquement pour les enfants de moins de 12 ans.
- Désinfection du matériel après utilisation.

-Interdiction de manger, boire ou aller aux toilettes durant les visites.

Suite à cette annonce, nous avons contacté les familles des détenus, les détenus, les coordinateurs du service « Itinérance » de la Croix-Rouge ainsi que les bénévoles du « Relais Enfants-Parents » afin d'organiser la reprise de nos visites. Les premières visites collectives ne regroupaient que quelques enfants, mais davantage de participants s'y inscrivaient au fil du temps (temps nécessaire à la relance de tous les dossiers).

En raison de l'occupation de la salle de visite durant notre créneau habituel, nous avons été contraints de changer l'heure des visites collectives. Les visites collectives ont eu lieu les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois de 10h30 à 12h00 à la place de l'horaire habituel. Afin que les enfants ne doivent pas rater de jour d'école pour venir visiter leur papa, l'horaire habituel (14h45-16h15) a été réadopté dès le mois de septembre.

Afin de pouvoir être deux intervenants pour l'encadrement de chaque visite collective, nous avons fait la demande à la direction pénitentiaire de pouvoir réaliser ces visites les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis du mois (au lieu des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois). Cette demande a été acceptée, avec retour à l'horaire initial dès le mois de janvier 2021.

A partir du 16 septembre 2020, nous avons pu observer un assouplissement de mesures sanitaires liées à la covid-19. Les plexiglass ont pu être retirés et les masques ont pu être retirés durant la visite et la liste de visiteurs par détenu passe de 3 à 5. Les distributeurs de la salle de visite ont pu également réouvrir, laissant l'opportunité aux visiteurs (et détenus) de partager une petite collation.

Dès le 29 septembre 2020, toutes les personnes venant rendre visite en prison ont dû compléter et signer une « déclaration sur l'honneur », attestant notamment qu'ils n'avaient pas de symptômes assimilables à la covid-19 et qu'ils n'avaient pas eu de conduites à risque.

Le 28 octobre 2020, nous avons reçu une nouvelle note de service détaillant de nouveaux renforcements des mesures sanitaires. A partir de ce jour, les enfants de plus de 12 ans (et moins de 16 ans) n'ont plus pu venir en visites. Les visites « Relais Enfants-Parents » ont également été suspendues. Nous avons donc annulé la visite fête sur le thème de Saint-Nicolas prévue durant le mois de décembre. Ces nouvelles mesures sont restées d'activité jusqu'en 2021.

Dès l'instauration des visites virtuelles encadrées, et tout au long de la crise sanitaire liée à la covid-19, nous avons proposé aux détenus qui le souhaitent d'avoir accès à ce nouveau type de visite. Même si nous nous rendons compte qu'une vidéo-conférence ne remplacera jamais une visite en présentiel, il s'agit cependant d'un bon outil pour garder le contact lorsqu'il n'est pas possible de venir en visite à la prison. L'utilisation de cet outil pourrait également servir dans des situations de reprises de contact ou d'éloignement géographique.

#### d. Conclusion et projets futurs

En 2020, peu de projets ont pu être mis en place (hors projets liés à la pandémie) mais nous sommes assez fiers et reconnaissants de l'excellente collaboration entretenue au sein de la prison, tant avec la direction qu'avec le personnel pénitentiaire et les différents services, en vue de la conjoncture actuelle et passée. Nous en profitons pour les remercier de leur soutien !

Suite à l'organisation de « visites virtuelles encadrées », nous nous sommes rendu compte que cet outil était bénéfique au maintien du lien dans différentes situations :

- Les enfants résidant à l'étranger (ou géographiquement éloignés) peuvent avoir des contacts avec leur papa via ces vidéo-conférences.
- Ces « visites virtuelles encadrées » peuvent permettre à différents services (SAJ, SPJ, etc.) de rencontrer les papas incarcérés sans devoir se rendre en prison ou réaliser une extraction pour le détenu.
- **Dans certaines situations** de reprise progressive de contact, l'instauration de visites-virtuelles permet aux enfants de voir leur papa sans devoir se rendre en prison (ce qui génère une anxiété supplémentaire au fait de rencontrer son père après un long laps de temps).

Nous espérons durant cette année 2021 pouvoir reprendre nos activités, et notamment pouvoir remettre en place les visites, qu'elles soient encadrées ou collectives. Nous avons de nombreux retours des parents incarcérés, ainsi que de leurs familles concernant la difficulté à ne pas se voir autant de temps suite à la crise sanitaire.

Nous souhaiterions également pouvoir réorganiser une visite fête d'été, en plus des autres visites fêtes organisées habituellement. Nous avons pu en organiser une en 2019 et celle-ci avait été une réussite. Nous l'avions organisée en salle de visite. Le temps de visite était de 3h au lieu de 1h30 et nous avons organisé un brunch qu'ils ont pu partager ensemble (crêpes, croque-monsieur, toast, etc.).

Enfin, le projet phare du REP de l'année 2019, « Popy la Girafe », sera mis en place à Andenne durant l'année 2021. Celui-ci, financé en partie par le « jeune barreau de Liège », consistera à l'installation de panneaux représentant la mascotte du REP, une petite girafe prénommée Popy. Elle servira alors de repère pour guider les enfants jusqu'à la salle de visite. Du matériel visuel (badges, peluche, ...) sera également utilisé afin de nous repérer facilement (intervenants REP). Des petits calendriers illustrés par des images de la girafe et contenant les prochaines dates de visite seront proposés aux familles. La petite peluche pourra également être utilisée comme objet transitionnel pour faire lien entre la rencontre à domicile et la première entrée en prison d'un enfant. Son air amical devrait faciliter l'entrée en prison qui, malgré tout, reste impressionnante pour un enfant découvrant le milieu. Ce projet a pris du retard en raison de la gestion de la situation « covid-19 » à la prison d'Andenne, il nous paraît cependant très important.

#### 4.5.2. Statistiques pour Andenne

Prestation 2020	Andenne
Entretien	227
Visite Encadrée	52
Visite Collective/Fêtes	11
Nombres d'enfants	153

#### 4.5.3. Prison de Namur

Descriptif :

Maison d'arrêt et Maison de peine  
Avec annexe psychiatrique.

## Section Homme

Intervenants Psychologues : Floriane Wallaert (Janvier - février)  
Ombeline Silvestre (février - septembre)  
VAESSEN Franck (septembre - décembre)

Bénévoles : Anny Joris  
Michèle Challe

### a) Cadre et contexte

La salle de visite est la même que celle utilisée pour les visites à table. Elle n'est pas très récente et est disposée tout en longueur. Nous avons deux armoires à disposition dans lesquelles nous stockons notre matériel (jeux de société, ballons, lego, poupées, matériel de bricolage, collations et boissons, ...). Nous disposons également de matériels favorisant le développement psychomoteur. L'espace Tri-lieux a été remis en place en septembre 2019 car nous avons plus de jeunes enfants à la visite. La salle de visite ne se prête pas facilement à l'installation du tri-lieux mais nous tentons néanmoins de le rendre le plus agréable possible.

Les jours de visites collectives, le lieu de rencontre se fait au portier. L'accueil est pris en charge par l'intervenant du Relais ainsi que par l'une des bénévoles. Après avoir passé le portique de sécurité, nous patientons dans une salle d'attente, temps d'attente minime. Nous traversons ensuite la cours avant d'arriver à la grille principale qui nous amènera quelques mètres plus loin à la salle des visites. Le trajet avec plusieurs enfants en bas âge n'est pas toujours simple car il y a tout de même des escaliers pour entrer et sortir.

Pour les entretiens et le travail administratif, nous disposons d'un bureau dans le couloir du SPS, munit d'un téléphone et d'un ordinateur. Une très bonne collaboration a pu se mettre en place entre le SPS, les intervenants du SAD (Service d'aide aux détenus) et nos intervenants du REP.

Nous disposons également à Namur d'un accès libre à SIDIS ainsi que d'une adresse mail interne ([@just.fgov.be](mailto:@just.fgov.be)) ce qui facilite le travail notamment en matière d'encodage puisque nous avons accès à l'ensemble des informations concernant le détenu.

### b) Entretiens

L'intervenant est présent une journée par semaine pour réaliser des entretiens individuels, principalement les jeudis. Le fait d'avoir accès à un bureau permet d'effectuer le travail administratif entre deux entretiens ou lorsque le temps d'attente est plus long.

Il n'y a pas de liste d'attente au sein de la prison de Namur. Durant les travaux, le nombre de détenus a chuté considérablement, la demande était donc moins importante. Il arrivait parfois que les billets de rapports se soient égarés et n'arrivent pas directement à l'intervenant. Toutefois, le REP ayant une bonne collaboration avec les assistants sociaux et psychologues du SPS, les demandes arrivaient parfois directement via eux.

### c) Visites collectives/encadrées/fêtes

Jusqu'août 2019, il n'y avait au sein de la prison de Namur que 3 **visites fêtes** (St Nicolas, Fête de Printemps,

Fête des pères). Pourtant, nous avons pu remarquer, que c'était lors de ces visites fêtes qu'il y avait le plus de monde présent. En effet, une grande partie des personnes inscrites ici au Relais sont toujours en couple et donc privilégient les visites Fêtes (+ accompagnant compris) pour pouvoir venir en famille. Une demande a donc été réalisée en août 2019 auprès de la direction afin de pouvoir augmenter le nombre de visites fêtes. Cette demande a été acceptée. A ce jour, nous réalisons donc 5 visites fêtes par an à savoir que nous réalisons donc maintenant en plus la visite fête de la rentrée et carnaval. Lors de ces visites, la prison met à disposition un buffet complet (boissons, tartes, chips, etc.) et nous réalisons des photos de chaque famille afin de pouvoir inscrire ce moment dans le temps. Une seule visite fête a pu être organisée durant l'année 2020 : « la fête de la rentrée » (septembre 2020). Cependant, les mesures sanitaires ne permettaient pas l'organisation d'une « visite fête » comme elles l'étaient organisées précédemment. Les accompagnants n'étaient pas autorisés à venir à la visite et seul un goûter offert par la prison et des coloriages en lien avec la rentrée scolaire distinguaient cette visite d'une visite collective classique.

Les **visites collectives** ont, elles, lieu chaque premier et troisième samedi du mois de 16h45 à 18h15. En 2020, ces visites ont regroupé en moyenne 4 à 6 papas (environ 7 enfants).

Enfin, les **visites encadrées** ont lieu une fois par mois pendant une heure. Elles ont généralement lieu mercredi et jeudi. Autant que possible, nous essayons de pouvoir mettre en place les visites encadrées en dehors des heures scolaires en fonction des disponibilités des parents, bénévoles Croix Rouge et de l'intervenante du Relais. Les visites encadrées ont généralement lieu dans la salle de visite (ou bien en parloir avocat).

#### d) Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées concernent la gestion de la situation covid-19. En effet, durant cette période particulière, nous avons constamment dû faire preuve d'imagination pour permettre aux papas incarcérés et leurs enfants de maintenir leur relation. Nous avons notamment réalisé des projets d'échanges de photos/vidéos ainsi que de « visites virtuelles encadrées » qui seront détaillés plus bas.

#### c) Evolution et gestion de la situation sanitaire covid-19

Le 17 mars 2020, nous avons appris que notre présence au sein de l'établissement pénitentiaire devait être évitée autant que possible pour cause de pandémie à la covid-19. A dater de ce jour, nous avons dû annuler toutes nos visites et activités au sein de la prison de Namur. Nous avons alors prévenu les papas incarcérés de l'annulation de tous contacts, en leur faisant savoir que nous restons disponibles s'ils en ressentaient le besoin. Nous avons également récupéré les informations nécessaires aux contacts des familles que nous suivons (que nous mettons également au courant de la situation).

Nous avons ensuite poursuivi ce travail de communication en contactant les responsables du services « Itinérance » de la Croix Rouge, qui véhiculent une partie des enfants venant rendre visite à leur papa. Nous avons également pris soin de mettre au courant nos bénévoles qui nous aident habituellement dans la réalisation de nos visites.

Suite à cette situation, nous avons essentiellement réalisé un travail de communication avec les différentes parties impliquées dans nos activités. Nous avons également réfléchi à des pistes permettant un maintien du contact entre parents incarcérés et leur(s) enfant(s) avec toute l'équipe du « Relais Enfants Parents ».

Durant le mois d'avril, nous avons mis en place un projet d'impression de photos (dessins, messages, etc.) que nous envoient les proches des enfants de détenus. Les contenus que nous avons reçu par mail ont été développés et distribués par la suite au sein de la prison.

A partir du mois de mai 2020, le précédent projet s'est étendu à de nouveaux types de contenus, permettant également aux enfants de nous faire parvenir de courtes vidéos, que nous centralisons afin de les présenter aux papas incarcérés. Pour ce faire, nous avons demandé à la direction de la prison l'autorisation de pouvoir entrer dans l'établissement munis d'un ordinateur portable contenant les vidéos et photos. Si le détenu le souhaitait, il pouvait à son tour enregistrer un message vidéo à l'attention de son/ses enfant(s), que nous envoyons alors aux proches de l'enfant.

A partir du 18 mai 2020, nous avons eu accès à des masques en tissus réutilisables désinfectés en fin de journée par la prison, et reconditionnés. Du gel hydro-alcoolique est également mis à disposition de notre équipe. Nous avons également pris soin de réaménager nos espaces de travaux afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur. Tous les détenus se présentent à nos entretiens munis d'un masque en tissus. A ce jour, nous n'avons pas encore eu d'accès à des parois en plexiglass.

Le 04 juin 2020, nous avons reçu un accord de la direction d'Andenne pour lancer le projet « visites-virtuelles encadrées » expliqué précédemment. Un ordinateur portable est mis à notre disposition par la prison dans le cadre de ce projet.

Le 18 juin 2020, nous recevons l'autorisation des autorités pénitentiaires de reprendre nos activités (visites encadrées et collectives) dans le respect de plusieurs mesures sanitaires :

- Nombre restreint de participants
- Uniquement pour les – de 16ans.
- Port du masque obligatoire pour les enfants âgés de plus de 12 ans
- Désinfection du matériel après utilisation.
- Interdiction de manger, boire ou aller aux toilettes durant les visites.

Suite à cette annonce, nous avons contacté les familles des détenus, les détenus, les coordinateurs du service « Itinérance » de la Croix-Rouge ainsi que les bénévoles du « Relais Enfants-Parents » afin organiser la reprise de nos visites.

Nous avons organisé la première visite collective depuis l'annulation de nos activités le samedi 20 juin 2020. Les visites individuelles peuvent également reprendre suivant les mêmes consignes.

À partir du mois d'aout 2020, toutes les personnes venant rendre visite en prison ont dû compléter et signer une « déclaration sur l'honneur », attestant notamment qu'ils n'avaient pas de symptômes assimilables à la covid-19 et qu'ils n'avaient pas eu de conduites à risque.

A partir du mois de septembre 2020, nous avons pu observer un assouplissement de mesures sanitaires liées à la covid-19. Les plexiglass ont pu être retirés et les masques ont pu être retirés durant la visite et le nombre autorisé de visiteurs par détenu passe de 3 à 5. Les distributeurs de la salle de visite ont également pu être accessibles, laissant l'opportunité aux visiteurs (et détenus) de partager une petite collation.

Le 02 novembre 2020, nous avons reçu une nouvelle note de service détaillant de nouveaux renforcements des mesures sanitaires. A partir de ce jour, les enfants de plus de 12 ans (et moins de 16 ans) n'ont plus pu plus venir en visites. Les visites « Relais Enfants-Parents » sont également suspendues. Nous avons donc dû annuler la visite fête sur le thème de Saint-Nicolas prévue durant le mois de décembre. Ces nouvelles mesures resteront d'activité jusqu'en 2021.

Le 05 novembre 2020, nous avons reçu l'autorisation d'organiser des « visites virtuelles encadrées ». Ce projet permettrait d'étendre le projet de visites virtuelles (vidéo-conférences proches/détenus précédemment mis en place par la prison) aux enfants et détenus ne pouvant pas y avoir accès (restrictions, conflits intrafamiliaux,

besoin d'encadrement, etc.). Pour ce faire, nous encadrons ces visites virtuelles comme nous encadrons habituellement les visites encadrées. Cependant, nous ne disposons pas d'ordinateurs permettant ces contacts à la prison de Namur. L'organisation de ces visites-virtuelles doit donc être effectuée sous forme de demande à l'administration pénitentiaire qui organise la visite comme une visite virtuelle non-encadrée (comme organisées par la prison). Nous venons donc à la date et heure prévue afin d'accompagner le papa incarcéré durant la visite-virtuelle.

Dès l'instauration des visites virtuelles encadrées, et tout au long de la crise sanitaire liée à la covid-19, nous avons proposé aux détenus qui le souhaitent d'avoir accès à ce nouveau type de visite. Même si nous nous rendons compte qu'une vidéo-conférence ne remplacera jamais une visite en présentiel, il s'agit cependant d'un bon outil pour garder le contact lorsqu'il n'est pas possible de venir en visite à la prison. L'utilisation de cet outil pourrait également servir dans des situations de reprises de contact ou d'éloignement géographique.

#### d) Conclusion et projets futurs

Tout d'abord, nous espérons durant cette année 2021 pouvoir reprendre toutes nos activités, et notamment pouvoir remettre en place toutes les visites, qu'elles soient encadrées ou collectives. Nous avons beaucoup de retour des parents incarcérés ainsi que des familles concernant la difficulté de ne pas se voir durant autant de temps suite à la crise sanitaire.

Nous souhaiterions également, lorsque les travaux seront terminés, pouvoir accéder, dès les beaux jours, au jardin, pour y réaliser les visites Relais. La question a été posée à la direction, mais les travaux actuels ne le permettent pas.

L'introduction du projet « Popy » la Girafe au sein de la prison de Namur serait également une envie de l'équipe du Relais. La direction de la prison y semble favorable mais la prison étant actuellement en travaux, le projet sera réévalué plus tard.

#### 4.5.4. Statistiques pour Namur

Prestation 2020	Namur
Entretien	227
Visite Encadrée	13
Visite Collective/Fêtes	12
Nombres d'enfants	69

#### 4.5.5. Statistiques pour l'arrondissement de Namur

Prestation 2020	Namur
Entretien	454
Visite Encadrée	65
Visite Collective/Fêtes	23
Nombres d'enfants	222

## 5. STATISTIQUES D'ACTIVITÉS DU RELAIS POUR L'ANNEE 2020

Prestation 2020	Relais
Entretien	2149
Visite Encadrée	344
Visite Collective/Fêtes	131
Nombres d'enfants	1282

Visio	2020
Arrondissement Bruxelles	
Visioconférence	0
Arrondissement Hainaut	
Visioconférence	14
Arrondissement Liège	
Visioconférence	41
Arrondissement Namur	
Visioconférence	19
Arrondissement Brabant-Wallon	
Visioconférence	2

Visio 2020	
<b>Saint Gilles</b>	0
<b>Berkendal</b>	0
<b>Forest</b>	0
<b>Jamioulx</b>	9
<b>Andenne</b>	15
<b>Lantin F</b>	14
<b>Lantin H</b>	27
<b>Ittre</b>	2
<b>Mons</b>	5
<b>Namur</b>	4

## **6. MANDATS SAJ-SPJ-TJ**

### **6.1. La collaboration avec les « Services Jeunesse »**

Depuis des années, le « Relais Enfants-Parents » a mis en place un travail spécifique de collaboration avec les différents services judiciaires spécifiques à l'enfance :

- le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ),
- le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), ainsi que
- le Tribunal de la Famille/Jeunesse.

#### **6.1.1. Contexte**

Lorsque nous commençons à travailler auprès d'une famille, nous prenons contact soit avec le Service d'Aide à la Jeunesse, le Service de Protection Judiciaire ou, le cas échéant, le Tribunal de la Jeunesse de l'Arrondissement judiciaire où réside l'enfant. L'objectif premier de cette mise en contact est bien évidemment d'éviter d'entamer un travail de mise en lien entre enfants et parent(s) alors qu'une interdiction de contact préexiste à notre mise au travail.

Certaines informations à ce sujet peuvent donc s'avérer primordiales pour nous permettre de respecter l'intérêt de l'enfant. Ainsi le travail avec les familles se fait dans la plus grande cohérence possible.

La systématisation de cette démarche a augmenté la reconnaissance de notre service auprès de ces différentes instances au point qu'il arrive de plus en plus souvent que l'initiative du contact provienne de ces services. Notre collaboration est demandée, notre expérience dans les relations enfants-parents en milieu carcéral ne fait plus aucun doute pour ces services.

#### **6.1.2. Implications dans notre travail.**

Pratiquement, de nombreuses situations requièrent une attention et un travail en profondeur : préparations régulières des parents et des enfants aux visites, présence de notre service aux évaluations organisées par les SAJ, SPJ et Tribunaux. Dans le cadre de mandats spécifiques, il nous sera bien souvent demandé d'organiser des visites encadrées entre l'enfant et son parent.

Le travail dans chacune de ces situations demeure unique et demande un investissement particulier pour notre service.

#### **6.1.3. Au niveau du Financement**

Les situations présentées sont souvent celles des enfants les plus en difficultés. L'Aide à la Jeunesse reconnaissait par ailleurs l'excellent travail effectué par notre service. Si un accord financier (15.000€) avait été trouvé en 2014, il n'y en a plus eu aucun depuis. Or il nous apparaît très clairement que nous ne faisons pas que de l'aide au détenu mais que travaillons également dans l'intérêt des enfants et des familles.

Le nombre de mandats extérieurs qui nous sont confiés connaît une augmentation régulière sans cependant que les moyens financiers pour assumer ces missions ne soient assumés.

### **6.2. La collaboration avec le service d'Aide aux détenus**

Le décret précisant l'agrément du REP en tant que service lien partenaire des Maisons de Justice de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que la reconduction de l'agrément, nous permet de développer, d'intensifier et de valoriser notre identité à travers nos missions ainsi que notre collaboration avec les services d'aide aux détenus.

Ainsi, le Relais Enfants-Parents participe activement et régulièrement à toutes les rencontres planifiées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des établissements pénitentiaires.

Une remarquable intégration de notre Association au sein d'autres services partenaires s'est manifestée à travers les multiples sollicitations des divers intervenants des SPS dans les prisons, des intervenants SAD (Bruxelles et Wallonie), des mandats des Tribunaux de la Famille, en se joignant à la traditionnelle tradition des familles qui bénéficient et apprécient depuis longtemps nos interventions dans le soutien du lien Enfant-parent détenu.

Les services se sont rencontrés en formalisant leur collaboration, ce qui a permis de préciser les actions respectives ainsi que les attentes de chacun. Les services orientent les demandes vers les autres et le REP relaie les demandes qui dépassent le cadre habituel des relations entre les enfants et les parents.

## **7. SUPERVISION DU PERSONNEL ET EVALUATION DES ACTIONS**

### **7.1. Supervision du personnel**

Deux réunions mensuelles sont organisées pour l'ensemble de l'équipe au siège social du « Relais Enfants-Parents » à Bruxelles. Ces réunions intègrent une partie clinique, une partie discussion de fond et une partie institutionnelle.

#### **7.1.1. Réunions et Supervisions cliniques**

Les supervisions cliniques sont prises en charge par une superviseuse, Mme Annick Delferière, extérieures à notre association. Au cours de ces réunions, chaque intervenant présente à l'équipe une ou plusieurs situations rencontrées en prison et qui nécessitent une réflexion particulière (faits de mœurs, violences sur compagne...). Nous tentons, dans la collégialité, de réfléchir à notre approche et de trouver des pistes de travail susceptibles de soutenir au mieux les familles que nous accompagnons.

Les réunions cliniques représentent un outil indispensable au Relais : elles participent de la mise en commun du travail au cas par cas et d'un important partage des savoirs qui permettent cette professionnalisation du métier d'autant plus que les intervenants travaillent dans différentes prisons. Cela favorise également l'échange des pratiques. La réunion clinique aborde également des aspects du travail plus institutionnels ou organisationnels, comme le transfert des dossiers, l'élaboration et le suivi des projets. Les frais sont entièrement à la charge du relais et nous aimerions pouvoir trouver un subside pour l'avenir.

La pandémie et la généralisation des vidéoconférences, ont activés un processus de réflexion vis-à-vis des objectifs et des méthodes de ces différentes réunions. Des modifications sont en cours et prendront formes dans le courant de l'année 2021.

### **7.1.2. Réunions de fonds et institutionnelles**

Ces réunions qui regroupent l'entièreté de l'équipe du Relais ont pour objectifs :

- d'informer l'équipe sur la gestion de l'association et d'améliorer la communication de l'équipe,
- de discuter et d'échanger à propos des évènements à venir, des difficultés rencontrées et de proposer, en équipe, la recherche de solution,
- d'orienter notre travail vers des objectifs et buts communs à tous,
- d'échanger sur les nouveautés légales, administratives internes et externes, de se répartir le travail et les réunions ou le REP doit être représenté : agréments, encodages, chiffres, colloques, conférences, réunion par arrondissements judiciaires, régionale ou encore avec les administrations officielles (prison ou maison de justice, coordinations du travail avec d'autres associations ou institutions, etc.),
- de soutenir la pratique quotidienne par les outils mis à la disposition par l'association,
- de réunir les questions qui seront présentées lors des prochains Conseils d'administration,
- de coordonner l'ensemble des dispositifs relatifs à l'accompagnement des enfants et des parents détenus
- de préparer les fêtes organisées lors des visites-fêtes, ...

## **8. COLLABORATION AVEC DES VOLONTAIRES FORMES PAR LE RELAIS**

La loi de principe a fortement augmenté le droit de visite des familles et donc des enfants en prison. L'augmentation conséquente du nombre de détenus implique un accroissement important du nombre des demandes d'intervention du Relais Enfants Parents pour organiser des visites collectives ou individuelles d'enfants soit le mercredi ou le samedi en fonction des prisons.

En 2014, afin de permettre aux enfants d'avoir accès à ces visites, nous avons sélectionné et formé une nouvelle équipe de volontaires qui épaulé les psychologues du Relais qui se retrouvent régulièrement face à un grand groupe d'enfants (entre 10 et 20 enfants) et souvent très jeunes.

Durant cette année si particulière, les bénévoles du Relais ont été peu présent, en particulier, car le nombre de rencontres dans les établissements pénitentiaires à été assez faible.

## **9. ENCODAGE ET FINANCEMENT DES DOSSIERS AUPRES DES MAISONS DE JUSTICE**

Dans le cadre du Décret relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables du 13 octobre 2016, le montant de notre subvention est calculé en fonction du nombre de prestations unitaires que nous effectuons auprès des bénéficiaires. D'après le Décret, la prestation est effective lorsqu'il y a eu une rencontre physique entre le parent incarcéré et son ou ses enfants. Nous comprenons que l'idée est de permettre d'évaluer le coût d'une prestation moyenne d'un service lien agréé auprès de l'AGMJ, néanmoins cela ne correspond pas toujours aux différentes situations auxquelles nous sommes confrontés. Il arrive souvent la mise en œuvre de la rencontre prenne du temps pour tout un tas de raisons qui diffère en fonction des contextes. Comme par exemple, une reprise de contact entre le parent détenu et son ou ses enfants suite à une rupture qui parfois s'inscrit dans une longue période, durant cette reprise de contact nous allons travailler par étapes et le suivi que nous effectuons peut-être long avant qu'une rencontre physique n'ait lieu.

De plus, le nombre de prestations qui nous incombent en fonction de notre subside structurel, est très important et ne correspond pas à la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Cela explique la dissonance qui existe entre les demandes de prestation de l'AGMJ et celle que nous effectuons. Nous pensons qu'un rééquilibrage du prix unitaire des prestations permettrait de mettre en adéquation notre subside annuel et le nombre de prestations que nous effectuons au sein des établissements pénitentiaires. Nous pensons également que ces prestations pourraient être mieux réparties en fonction des arrondissements.

## **10. L'ÉQUIPE RELAIS ENFANTS PARENTS EN 2020**

### **Le Conseil d'Administration**

- Monsieur Arnaud Jansen, Président
- Monsieur Yves Stappers, Administrateur-Trésorier
- Monsieur Martin du Bois, Administrateur
- Madame Martine Jonet, Administratrice

### **Responsable de l'association**

- Stefania Perrini, Directrice (janvier-mai)
- Maurice Jansen, Coordinateur (juin-Décembre)

### **Superviseur clinique**

- Annick Delferiere, Psychologue / Psychanalyste

### **L'Équipe en 2020**

Pour rappel, la majeure partie des membres de l'équipe de notre association travaille sur base d'un mi-temps mensuel. Exceptés quelques intervenantes qui ont un quart temps voir huitième temps supplémentaires. Chaque intervenant partage son mi-temps entre deux prisons.

### **Equipe en prison**

- Amandine Bosquet, Psychologue
- Pauline Anne de Molina, Psychologue
- Virginie Temmerman, Psychologue
- Myriam Lahboubi, Psychologue
- Andrea Manca, Psychologue
- Samanta Widart, Psychologue
- Charlotte Fossoul, psychologue
- Meltem Sagikaya, Psychologue
- Floriane Wallaert, Psychologue
- Ombeline Silvestre, Psychologue
- Anaëlle Willemart, Psychologue
- Coralie Germeau, Psychologue

### **Equipe au siège**

- Maurice Jansen, Chargé de Missions
- Arsène Cukalla, Comptabilité et finances
- Hafsa Rian, Responsable RH et Assistante administrative

## 11. REMERCIEMENTS

Nous remercions l'Administration Générale des Maisons de Justice et le cabinet de notre Ministre de tutelle, Madame Glatigny, qui soutiennent, notre association et qui nous accordent une aide financière et un soutien moral nécessaire à la mise en œuvre de nos missions.

Nous remercions les directions des prisons et les agents pénitentiaires pour leur aide et leur soutien dans le cadre de nos missions, en particulier durant une année aussi mouvementée dans les établissements pénitentiaires.

Enfin, nous remercions chaleureusement nos bénévoles en prison, ainsi que l'ensemble des membres du réseau Itinérances de la Croix-Rouge. Nous remercions CAP48 pour leur soutien dans le cadre de notre projet de « préparation à la première entrée en prison »

Nous remercions également chaleureusement nos donateurs qui chaque année nous permettent de mettre en œuvre des projets spécifiques.

Nous remercions l'UPJB et la CSD qui nous ont permis l'utilisation de leur salle de réunion car assez grande pour effectuer des réunions de manières physiques en respectant les mesures sanitaires. Etant donné la période, ces réunions en présentiel furent une réelle bouffée d'air.

## 12. CONCLUSION

L'année 2020 fut comme le décrit notre Rapport d'activité, pleine de rebondissements.

Le Relais Enfants-Parents actif dans 9 établissements pénitentiaires a dû comme nous tous sans cesse s'adapter à des mesures sanitaires contraignantes et changeantes qui ont fortement impacté la bonne mise en œuvre de nos missions et les bénéficiaires de celles-ci.

Néanmoins, malgré la période, le Relais a continué ses activités au sein des prisons en trouvant et en développant de nouvelles manières d'appréhender et de maintenir le lien entre les parents incarcérés et leur(s) enfant(s).

Sur le plan financier, le soutien des Maisons de Justice et du Cabinet de la Ministre Glatigny, nous a permis de passer à travers cette crise sanitaire sans trop de difficulté.

Au-delà des murs de la prison, nous avons poursuivi un travail d'information, de sensibilisation et d'ouverture pour qu'un jour les établissements pénitentiaires se transforment en d'autres systèmes qui puissent former, éduquer et soigner les personnes les plus précarisées de notre société.

Pour chacun, au sein de notre équipe, voir un ou des enfants, lors des visites collectives ou individuelles nous a manqués et nous trépignons d'impatience à l'idée de reprendre nos missions dans une situation sanitaire pacifiée.

« Pour les enfants, ce n'est pas leur peine et pourtant, c'est leur souffrance.